

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Genève: Election au Conseil d'Etat Un second tour nécessaire

Un second tour sera nécessaire pour désigner le septième membre du futur Conseil d'Etat genevois.

Ce second tour de scrutin aura lieu le 7 décembre. Quant à la prestation de serment du nouvel exécutif genevois, elle est prévue pour le 22 décembre.

Les résultats complets et définitifs de l'élection de ce week-end se présentent comme suit:

- Sont élus au premier tour de scrutin:
- Henri Schmitt (rad.) 35 582 voix (en 1965: 39 965)
 - Gilbert Duboule (rad.) 34 919 voix (en 1965: 36 547)
 - André Ruffieux (chrét.-soc.) 34 276 voix (en 1965: 41 064)
 - Jean Babel (chrét.-soc.) 33 694 voix (en 1965: 38 898)
 - André Chavanne (soc.) 30 735 voix (en 1965: 43 031)
 - Willy Donzé (soc.) 29 980 voix (en 1965: 38 169)
- Viennent ensuite:
- Jean Vincent (Pdt.) 23 640 voix (en 1965: 26 468)

Les libéraux François Picot et Jacques Vernet font respectivement 24 259 voix et 21 243 voix, alors qu'en 1965, MM. Peyrot et Déonna, également libéraux, faisaient respectivement 35 352 et 33 459 voix.

Bulletins délivrés: 80 187; rentrés: 80 027. Electeurs inscrits: 170 387. Participation: 46,96 % (1965: 49,2 %). Bulletins valables: 79 652; blancs: 285; nuls: 90. Quorum: 26 551 voix.

Aucune surprise importante n'a été enregistrée au cours de ce week-end électoral; les six conseillers d'Etat sortant de charge qui se représentaient ont été réélus. D'abord les deux radicaux et les deux chrétiens-socials, dont les partis avaient conclu une alliance, laquelle a été généralement respectée par les électeurs des deux partis du centre. Ensuite, nos amis A. Chavanne et W. Donzé, qui, allant seuls à la lutte, ont recueilli sur leurs noms les voix du double d'électeurs par rapport au nombre de listes du Parti socialiste lors de l'élection du Grand Conseil.

Compte tenu de l'ensemble des circonstances qui ont entouré cette élection, le Parti socialiste a lieu d'être très satisfait de ce résultat.

Les deux candidats libéraux sont assez loin du cap d'un tiers des voix nécessaires pour être élus. A M. Picot, il manque 2300 voix et à M. Vernet, bon dernier, plus de 5000 voix.

Enfin, comme en 1965, M. Vincent obtient un succès personnel évident, ceci avec un apport de voix important, d'autres milieux mais surtout de la part des électeurs socialistes; la réciprocité des électeurs populistes en faveur des candidats socialistes n'a pas joué dans la même proportion.

Il y a donc ballottage pour le 7^e siège et un second tour est nécessaire. A moins qu'il n'y ait qu'un seul candidat présenté, ce qui conduirait à une élection tacite.

L. PIGUET.

Fribourg: «Oui» de principe au suffrage féminin

Les citoyens fribourgeois ont accepté, dimanche, le principe de la révision constitutionnelle accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Le Grand Conseil doit maintenant formuler les nouveaux articles constitutionnels dans deux sessions séparées par un intervalle d'au moins six mois. Après quoi, le peuple fribourgeois devra se rendre une nouvelle fois aux urnes.

Un pas décisif est ainsi fait sur le chemin de l'égalité politique de la femme, dans le canton de Fribourg. Il y a dix ans, les citoyens fribourgeois avaient massivement rejeté (par 18 780 non contre 7985 oui) le suffrage féminin.

Pour la votation de dimanche, l'ensemble des partis politiques fribourgeois avaient recommandé le «oui», tandis qu'aucune opposition ouverte et organisée ne s'était ma-

nifestée. Fribourg est ainsi le septième canton, après ceux de Vaud, en 1959, de Neuchâtel, en 1959 également, de Genève, en 1960, de Bâle-Ville, en 1966, de Bâle-Campagne, en 1968 et du Tessin, en 1969, à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes sur le plan cantonal.

Trois cantons ont laissé aux communes la possibilité d'introduire le suffrage féminin, soit les Grisons, en 1962 (la votation n'a fait que confirmer un droit inscrit dans la Constitution), Berne en 1968 et Zurich en 1969.

Dans le canton de Berne, 230 communes sur 495 ont fait usage de cette possibilité, tandis que dans le canton de Zurich, 10 communes sur 171 ont introduit, le 14 septembre, le droit de vote des femmes sur le plan communal.

LE WEEK-END EN NOIR

■ GENEVE. — Samedi matin, au large de la Perle-du-Lac, à Genève, on a retiré de l'eau le corps d'un plongeur. La victime est M. Roger Dubugnon, 21 ans, habitant Genève.

■ GINGINS. — Un motocycliste, M. John Gillieron, 57 ans, domicilié à Gingins, qui roulait à gauche, samedi soir, entre Gingins et Trélex, est entré en collision avec un fourgon genevois qui arrivait en sens inverse en tenant normalement sa droite, et a été tué sur le coup.

■ PLANFAYON. — Un habitant de Planfayon (FR), M. Hans Beyeler, âgé de 22 ans, qui circulait dans la nuit de dimanche entre Planfayon et Plasels, s'est probablement endormi au volant de sa voiture. Son véhicule a quitté la route et s'est écrasé contre un arbre. On a trouvé le cadavre du

conducteur dimanche matin, dans les débris de sa voiture.

■ SAINTE-CROIX. — Des passants ont découvert, dimanche en fin de matinée, sur l'ancienne route romaine entre Sainte-Croix et Vuiteboeuf, le corps du D^r André Marguet, 70 ans, de Pontarlier, qui se livrait à des fouilles et à des recherches archéologiques dans la région. Un médecin appelé de Sainte-Croix n'a pu que constater le décès, dû à une crise cardiaque.

■ NYON. — M. Victor Baroni, ancien pasteur et professeur de théologie, âgé de 76 ans et domicilié à Nyon, s'est tué dimanche après midi en tombant du troisième étage d'une maison. La cause de cette chute mortelle de plus de dix mètres dans le jardin bordant la promenade des anciennes murailles n'est pas encore établie.

Affaire Florida Appui total du groupe socialiste à H. Hubacher

Le groupe socialiste des Chambres fédérales s'est réuni, vendredi, sous la présidence du conseiller national Pierre Graber et en présence des conseillers fédéraux Spühler et Tschudi, pour préparer la session d'hiver au Parlement.

Le conseiller national Fritz Grütter a fait un exposé sur l'acquisition du système de préalerte Florida et sur les difficultés que celui-ci a suscitées. Le rapporteur a également évoqué la procédure engagée pour violation de secrets militaires.

Dans la vive discussion qui suivit, les méthodes d'investigations utilisées, et tout particulièrement le système d'écoute, furent sévèrement critiqués; il en alla de même de l'arrestation du lieutenant-colonel Varrone et de la perquisition à son domicile faite illégalement ainsi que l'audition du conseiller national Hubacher par le juge instructeur militaire. Le groupe socialiste réprovoque le branchement du téléphone d'un député au Conseil national sur une table d'écoute. Il exige le respect intégral de l'immunité parlementaire et de la liberté de la presse.

Une fois de plus, il a été constaté que le rapport du Conseil fédéral sur l'affaire Florida est incomplet et a suscité la fausse impression que tout était en ordre. Enfin, le groupe socialiste se déclare solidaire du conseiller national Hubacher, dont le cas sera évoqué aux Chambres par l'intermédiaire de l'interpellation Gerwig, de Bâle. Il s'attend à un débat sur cette affaire au cours de la session du mois de décembre.

Au cours de la même séance du groupe socialiste, Florian Vetsch, conseiller national, a été félicité pour sa nomination au Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall.

A UJOURD'HUI...

... LUNDI 17 NOVEMBRE: Grève des instituteurs lausannois. Je lis dans le bulletin de l'Association des enseignants lausannois ceci:

«Notre arrêt de travail est l'aboutissement de 8 ans d'une patience vaine et de déceptions successives...»

Et surtout ceci: «Notre cri d'alarme était-il inutile? En automne 1969: 106 postes vacants — 15 postulants (dont 8 enseignants déjà à Lausanne), soit 2 instituteurs, 5 institutrices, 1 maîtresse enfantine, 1 maîtresse ménagère, 3 maîtresses de travaux à l'aiguille, 3 maîtresses de dessin. Aucun maître de classe supérieure — O. P. (orientation professionnelle) — de gymnastique ou de dessin! N'avions-nous pas le devoir, en tant qu'enseignants, d'attirer l'attention des responsables et de la population lausannoise sur un état de fait de plus en plus catastrophique?»

Pour ma part, je pense que oui, surtout quand ces responsables sont pleins de bonnes intentions, mais dorment du sommeil du juste — et ce n'est pas moi qui le dis! Espérons donc que plus qu'à une «enquête disciplinaire» nos gouvernants consacreront leurs forces et notre argent à une enquête sur les moyens de remédier à cette situation.

Jeanlouis CORNUZ.

Le sourire du «lunaute»...



... Bean, adressé au nom de ses camarades Gordon et Conrad par télévision aux «rampants» de la terre, témoin du déroulement sans problème du vol «Apollo 12».

DERNIÈRE PAGE

C'est un radical zurichois qui remplacera M. Schaffner

Le groupe radical-démocratique des Chambres fédérales s'est réuni samedi pour délibérer de l'élection complémentaire au Conseil fédéral. Au début de la séance, le président du groupe, M. Alfred Weber (Uri), a déclaré renoncer à une candidature; le groupe a également pris connaissance du fait que le groupe radical romand ne présenterait pas de candidat dans la situation actuelle, afin de garantir une représentation équitable des différentes parties du pays dans le gouvernement fédéral.

Le groupe, quant à lui, a affirmé, dans ce contexte, sa volonté de soutenir une candidature romande à la prochaine vacance radicale au Conseil fédéral pour suivre le principe énoncé ci-dessus.

Le groupe a ensuite proposé à l'unanimité au choix de l'assemblée fédérale M. Ernest Brugger, pour suc-

céder au conseiller fédéral Schaffner. Né en 1914, M. Ernest Brugger est conseiller d'Etat zurichois où il dirige le Département de l'économie publique.

M. Brugger parle assez couramment le français (il a enseigné en France) et l'anglais (il a travaillé dans une entreprise aéronautique britannique). Il se sent «particulièrement bien préparé» pour reprendre le Département fédéral de l'économie publique, mais se dit prêt à diriger aussi un autre département.

Notons d'autre part que, dans sa séance de samedi matin, le groupe conservateur chrétien-social de l'Assemblée fédérale a décidé de soutenir, lors de la prochaine élection complémentaire au Conseil fédéral, la candidature socialiste du conseiller national Pierre Graber.

Le livre rouge attaqué à l'EPF de Zurich

«Certains dirigeants ne sont plus à la hauteur»...

Samedi, au cours du Dies académique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, dans la grande salle du bâtiment principal, richement décorée, le nouveau recteur, le professeur Mermier a prononcé un discours dans lequel il a rappelé que l'école comptait, pendant le semestre d'hiver 1968-1969, 5865 étudiants venant de 53 pays. Evoquant ensuite les problèmes de l'EPF zurichoise, l'orateur expliqua qu'après le rejet de la nouvelle loi sur les écoles polytechniques fédérales toute une série d'expériences ont été faites en vue d'ouvrir la voie à une réforme. Cependant, a dit le recteur, on est encore loin d'avoir trouvé une concep-

tion claire de la structure de la nouvelle EPF de Zurich.

Parlant au nom des étudiants, Peter Keller, de la section d'architecture, évoqua le malaise suscité par le livre sur la défense civile, affirmant notamment que certains responsables actuels ne sont plus en mesure de résoudre les problèmes du monde. C'est à cela qu'il convient d'imputer la méfiance de nombreux esprits à l'égard des institutions de l'Etat et de la société. Survivant au milieu d'un processus d'émancipation, ce livre, sous couleur de préparer le citoyen à la défense civile, vise en fait à conditionner la population à un comportement jugé orthodoxe.

Manifestations contre la guerre du Vietnam



Environ 250 000 personnes ont manifesté à Washington, au cours du «moratoire» contre la guerre du Vietnam. D'autres manifestations ont eu lieu en Europe (voir en dernière page).

Condition d'une réelle émancipation de la femme

Dans sa résolution pour un programme unifié et à long terme des Nations Unies pour le progrès de la femme (1133), le Conseil économique et social (ECOSOC) a invité les gouvernements des Etats membres à exprimer leur opinion sur le rôle que les femmes peuvent jouer dans le développement économique et social de leur pays, sur le degré de priorité qui devrait être accordé à la contribution des femmes dans ces domaines et à établir des programmes à long terme qui comprendraient, dans une première étape, les mesures urgentes à prendre au cours de la décennie commençant en 1968 pour le progrès de la femme.

Nous publions ci-après quelques points de vue exprimés par le Gouvernement suédois à propos de ce programme international, dans l'introduction du rapport présenté par le même gouvernement aux Nations Unies.

... Les expériences faites tant en Suède que dans d'autres pays industriels permettent de conclure que le problème des droits de la femme doit être envisagé en le plaçant dans le contexte le plus vaste de la division du travail et de l'attribution des rôles aux femmes et aux hommes en fonction de l'éducation, de la tradition et de la pratique et, dans une moindre mesure, de la législation. Une amélioration décisive et durable du statut de la femme ne peut pas être obtenue avec le seul secours de mesures spéciales concernant uniquement les femmes; il est tout aussi nécessaire d'abolir les conditions qui tendent à accorder certains privilèges, obligations ou droits aux hommes.

Aucun changement décisif dans la répartition des fonctions et des statuts entre les sexes ne peut être réalisé si les devoirs de l'homme dans la société sont considérés a priori comme immuables. L'objectif d'une réforme dans ce domaine doit porter sur un changement dans la division traditionnelle du travail qui tend à priver les femmes de la possibilité d'exercer leurs droits légaux dans des conditions d'égalité. La répartition des fonctions entre les sexes doit être modifiée de telle façon que, dans une famille, l'homme et la femme aient les mêmes possibilités pratiques d'accomplir leurs devoirs de parents et d'exercer leur activité lucrative.

Si les femmes veulent occuper dans la société, hors de leur foyer, une position qui corresponde à leur participation numérique à la masse des citoyens, il s'ensuit que les hommes doivent assumer une plus grande part des responsabilités en matière d'éducation des enfants et de travaux ménagers. Une politique consistant à essayer de donner aux femmes une position égale à celle des hommes dans la vie économique et à confirmer en même temps leur responsabilité traditionnelle dans le domaine des travaux ménagers et de l'éducation des enfants n'a aucune chance de réaliser le premier de ces objectifs. Celui-ci ne peut être atteint que si l'homme est également éduqué et encouragé à prendre une part active aux devoirs familiaux et s'il obtient les mêmes droits et remplit les mêmes devoirs que la femme dans ses fonctions familiales.

Il est probable que ceci impliquera une réduction des exigences professionnelles à l'égard de l'homme: une diminution constante de l'horaire de travail aura par conséquent une très grande importance. Dans cet ordre d'idées, il serait op-

portun d'étudier comment ces réductions de l'horaire de travail pourraient être réparties le plus judicieusement sur la semaine en vue de permettre aux maris d'accomplir leur part de travail à la maison...

Une parité complète

Le but d'un « programme pour les femmes », à long terme, doit viser à ce que chaque individu, sans discrimination de sexe, dispose des mêmes possibilités pratiques, non seulement en ce qui concerne sa formation et son emploi, mais également en vertu du principe d'une même responsabilité quant à son entretien personnel et d'une responsabilité partagée dans le domaine de l'éducation des enfants et des travaux domestiques. Afin de réaliser une parité complète des droits et des obligations, un changement radical des traditions profondément enracinées et du comportement doit être opéré aussi bien chez les femmes que chez les hommes et des mesures actives doivent être prises par la communauté en vue d'encourager un changement dans leur rôle respectif. Le point de vue selon lequel les femmes doivent être entretenues économiquement dans le mariage doit effectivement être réfuté — également dans la législation — car ce point de vue constitue un obstacle essentiel à l'indépendance économique des femmes et à leur capacité de concurrencer les hommes, à égalité de droits, sur le marché du travail. De même, l'obligation traditionnelle pour le mari d'entretenir sa femme doit être modifiée de manière à lui faire partager avec sa femme les responsabilités de l'entretien des enfants. Ce souci des enfants doit également être assumé par une participation plus importante, de la part du mari, à la surveillance et aux soins des enfants.

Le gouvernement est parfaitement conscient que ce point de vue apparaît révolutionnaire et utopique aux yeux des représentants de nombreux autres pays. L'opinion publique en Suède s'est toutefois ralliée dans une proportion toujours croissante à ces vues. En Suède, aussi bien que dans les autres pays scandinaves, un débat animé se poursuit depuis six ou sept ans dans la presse, les organisations et les collectivités publiques sur les devoirs des hommes et des femmes dans la société et au foyer. Ce débat a mis en évidence une nouvelle façon d'aborder le problème qui se détache de l'habitude traditionnelle de considérer

ces problèmes comme des « problèmes de femmes ».

... L'ancienne conception que les femmes supportent la plus grande responsabilité du travail domestique doit être combattue, car, autrement, l'activité lucrative des femmes mariées tend à être considérée comme un simple supplément aux travaux ménagers.

Moins de loisirs

Il est en outre bien clair que la possibilité de rester à la maison, offerte à de nombreuses femmes mariées, même si les enfants ne réclament plus leur présence, ne peut en aucun cas être toujours considérée comme la manifestation d'un libre choix. La décision d'une femme de rester à la maison signifie souvent en réalité qu'elle a limité le choix qui lui était offert sur le marché du travail pour le cas où elle voudrait aller travailler par la suite. Le fait de se tenir à l'écart du marché du travail pendant une période prolongée peut se révéler un grand handicap pour une femme, au moment où elle désire reprendre un emploi ou si les circonstances économiques l'obligent à le faire, car, à ce moment-là, elle découvre qu'elle est sérieusement désavantagée par rapport à celles qui ont continué leur activité professionnelle.

Il serait toutefois déraisonnable de penser que les femmes mariées doivent se consacrer à une activité lucrative dans la même mesure que les hommes et, en même temps, effectuer tous les travaux ménagers. Des enquêtes faites aussi bien en Europe occidentale qu'en Europe orientale démontrent qu'aujourd'hui les femmes mariées qui travaillent ont moins de loisirs que n'importe quel autre groupe social. On ne peut pas s'attendre non plus à ce que les femmes qui se consacrent à une activité lucrative régulière aient accès aux mêmes possibilités de promotion que les hommes sur la base du système actuel déterminant le rôle des sexes, car l'employeur estime que le risque de voir une femme quitter son service au moment du mariage est trop élevé pour justifier l'investissement que requiert sa formation et sa

promotion. Le caractère du mariage, considéré comme une institution impliquant l'entretien de la femme selon la tradition occidentale, est donc devenu un obstacle indirect à son émancipation dans la société industrielle moderne.

Père et enfants

C'est pourquoi l'opinion suédoise a tout spécialement souligné la question de l'indépendance économique de chaque individu aussi bien dans le mariage que hors du mariage. Au lieu de mettre en évidence unilatéralement la fonction de mère, l'accent a été mis sur l'importance de contacts plus étroits entre le père et les enfants. En même temps, les soins et l'éducation donnés aux enfants sont de plus en plus considérés comme des services essentiels rendus à la communauté, services qui devraient être en principe payés au comptant de la même manière que l'employeur rémunère les prestations de travail. On a compris que la sécurité sociale du conjoint qui reste à la maison pour surveiller les enfants devrait être équivalente à celle du conjoint qui sort pour aller travailler. Ces vues se reflètent également dans les directives données au comité actuellement chargé de la révision de notre statut familial.

Le nouveau point de vue présenté ici constitue une sérieuse brèche dans les anciennes traditions. Des couples de jeunes mariés ayant des enfants ont été parmi les partisans les plus convaincus de cette nouvelle égalité. Il est intéressant de noter en passant que les hommes ont pris une part active au débat sur le futur rôle des sexes. Cette nouvelle opinion, qui est représentée pratiquement dans toutes les organisations, exercera indubitablement une forte influence sur les futurs systèmes de réforme en Suède.

... En dépit de sa conception fondamentale selon laquelle les mesures communautaires et les réformes doivent clairement s'adresser à tous les citoyens, sans discrimination de sexe, le Gouvernement suédois est pleinement conscient de la nécessité, dans la situation présente, d'une action spéciale concernant les femmes, action qui, dans de nombreux pays, devrait s'étendre sur une assez longue période de transition. Il est nécessaire que la communauté fasse des efforts tout particuliers pour renforcer la position des femmes jusqu'à ce que le fossé entre hommes et femmes, en ce qui concerne l'exercice pra-

matique des « droits de l'homme », se soit considérablement réduit. La nécessité d'une action spéciale pour promouvoir l'émancipation des femmes est certainement ressentie non seulement dans les pays où la tradition a assigné aux femmes un rôle subordonné, mais également dans d'autres pays.

L'égalité pratique

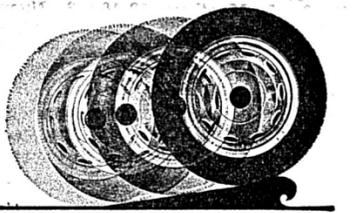
... Les réformes spéciales affectant les femmes doivent toutefois être conçues de telle manière qu'elles encouragent l'intégration des femmes dans la société sous tous ses aspects. Il est essentiel de garder clairement à l'esprit cet objectif, sinon on pourrait courir le risque de voir cette action spéciale en faveur des femmes servir de prétexte à la traditionnelle division du travail qui, à la longue, empêchera la réalisation de l'égalité pratique entre les sexes.

... La véritable raison pour laquelle les femmes n'ont pas réussi à obtenir dans la société un statut égal à celui des hommes doit être recherchée dans la traditionnelle division des devoirs selon laquelle on assigne aux femmes, par l'éducation, la coutume et la tradition, la principale responsabilité des enfants et des travaux domestiques. C'est ce prétendu rôle essentiel de la femme qui la prive de l'égalité sur le plan de la formation professionnelle, de l'emploi et de la participation aux organisations politiques et professionnelles.

En vue de promouvoir une plus complète égalité, il faut toujours déterminer les instruments politiques qui encourageront directement ou indirectement une plus grande équité dans la division du travail entre les sexes, car chaque action de la communauté affecte le statut des hommes et des femmes d'une façon favorable ou défavorable. La question du rôle des sexes doit donc être considérée comme l'un des problèmes essentiels de l'action permanente visant à réformer l'éducation et l'emploi ainsi que les systèmes sociaux, familiaux et fiscaux.

(« Bulletin de la FIOM », N° 32.)

Aquaplaning = dérapage



ASSURANCE MALADIE

Vers la suppression de la salle commune dans les hôpitaux allemands

La division commune des hôpitaux est une notion si profondément ancrée dans les mœurs que, de longtemps, on ne pensait pas la voir disparaître. Tel n'est cependant pas le cas. Un Etat allemand vient de décider sa suppression. La « Schweizerische Krankenkassen-Zeitung » reproduit l'article d'un journal de Suisse alémanique, « Die Tat », qui annonce la nouvelle en ces termes :

« Ainsi que l'a communiqué M. Werner Figgen, ministre des Affaires sociales de Nordrhein-Westphalie, le gouvernement de cet Etat, l'un des plus grands et des plus peuplés de l'Allemagne fédérale, a décidé de créer « l'hôpital sans classe ». Certes, quand on considère les trois classes existant actuellement avec, d'une part, des chambres individuelles luxueuses, d'autre part, des salles communes surpeuplées, on pense qu'il ne peut s'agir là que d'un projet d'avenir. Cependant, les plans du gouvernement de Düsseldorf ne figurent pas sur le papier seulement. Déjà, ils sont en voie de réalisation. On doit en tenir compte lors de la construction de tout nouvel hôpital subventionné par l'Etat. Partout où celui-ci a son mot à dire, les salles communes sont supprimées. A la place de celles-ci, des chambres à deux ou trois lits sont prévues, et des chambres à un lit pour les malades gravement atteints. L'Etat n'empêchera pas les hôpitaux de tirer un supplément de recettes des patients qui désirent plus de confort encore. Mais la différence en ce qui concerne la nourriture et le service sera supprimée. Tous les patients pourront choisir entre plusieurs me-

Et cette innovation est appliquée déjà depuis le début de juin dans l'hôpital pilote de Waldbröhl, dans le Rheinland. De plus, désormais, les membres des caisses de maladie devront avoir la possibilité de recevoir autant de visites que les patients privés. Tandis que l'invasion des salles communes devait être limitée à certaines heures dans l'intérêt des patients, l'étalement des heures de visites est sans autre possible dans des chambres à deux ou trois lits. Le ministre Figgen pense que ce problème ne saurait être réglé par voie d'ordonnance, mais il recommandera aux administrations des hôpitaux de supprimer toute discrimination entre membres des caisses de maladie et patients privés. De plus, le téléphone et des écouteurs pour la radio seront installés dans toutes les chambres... Les jeunes médecins tout particulièrement considèrent comme indignes et associées les différences importantes existant entre assurés et patients privés... »

En Suisse également, l'assurance maladie est encore basée sur la salle commune. Dès qu'une personne se fait soigner en division semi-privée ou privée, tout lui est facturé séparément et à un prix beau-

coup plus élevé. A notre époque, l'électronique, les moyens techniques dont nous disposons nous permettent de réaliser des exploits formidables pour lesquels l'argent se trouve comme par enchantement. Dès lors, il est inconcevable que, dans nos hôpitaux publics, nous tolérions que nos malades — habitués à un confort moderne, à l'intimité des soins corporels — soient d'un jour à l'autre plongés dans des conditions de vie qui sont une survivance du passé. SPAM

Eclairera-t-on notre lanterne ?

Selon une information de l'« Economist », la grande revue économique britannique, la Commission de la CEE serait arrivée à la conclusion que l'industrie des lampes à incandescence figure, en Europe, parmi celles où quelques puissantes sociétés se sont assurées une situation de monopole qui entrave le jeu de la concurrence et permet de maintenir les prix à un niveau excessif. En 1965, Philips et Osram auraient fondé en Belgique une société filiale, Emgo, qui détendrait pratiquement un monopole sur le marché. Philips a conclu avec la société française Claude Paz, une filiale de la société américaine ITT, une convention qui équivaldrait à une mainmise sur le marché français.

Mais le régime des prix imposés n'est pas la seule manifestation de cet étouffement de la concurrence. On sait que les techniques de fabrication permettent de lancer sur le marché des lampes d'un usage plus long que celles qui sont offertes actuellement. Les coopératives suédoises, qui produisent des lampes, en ont fait la démonstration. Les grandes sociétés s'emploient donc à empêcher les consommateurs de participer aux avantages de la technique. Peut-être la Commission de la CEE fera-t-elle la lumière sur cette réalité. Des investigations de la Commission fédérale des cartels seraient aussi les bienvenues. Elles contribueraient à éclairer notre lanterne. FPC

UNTERBÄCH / Valais

Lieu idéal de vacances
Altitude 1200 m.
Téléski à Brandalp (1750 m.)
Ecole de ski en hiver

1969: logements libres jusqu'à Noël.

1970: les logements sont occupés pendant les jours de fêtes, soit du 27 décembre au 3 janvier. Logements libres du 4 janvier au 1^{er} février; un logement à deux lits libre du 8 au 15 février; des logements libres du 28 février au 12 juillet et à partir du 16 août.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Association des logements de vacances, Aarestrasse 40, 3600 Thoune/BE (secrétariat FOMH), tél. (033) 2 56 48.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Résultats et classements LNA

Bellinzona—Lausanne, 0-0
 Bienne—Winterthur, 1-0
 Fribourg—Bâle, 0-0
 Grasshoppers—Zurich, 3-1
 Saint-Gall—Chaux-de-Fonds, 0-1
 Servette—Lugano, 1-1
 Wettingen—Young-Boys, 4-0

- Lugano 10 5 3 2 14-10 13
- Servette 10 4 4 2 26-14 12
- Zurich 10 4 4 2 18-13 12
- Grasshoppers 10 5 2 3 13-9 12
- Lausanne 10 3 6 1 19-16 12
- Bienne 10 5 1 4 11-13 11
- Bâle 10 3 4 3 15-13 10
- Young-Boys 10 4 2 4 15-19 10
- Chx-de-Fds 10 5 0 5 14-22 10
- Winterthur 10 3 3 4 17-15 9
- Fribourg 10 4 1 5 15-13 9
- Wettingen 10 4 1 5 12-14 9
- Bellinzona 10 1 4 5 6-14 6
- Saint-Gall 10 2 1 7 11-21 5

LNB

Langenthal—Aarau, 1-0
 Lucerne—Granges, 1-0
 Martigny—Chiasso, 0-2
 Mendrisiostar—Urania, 0-0
 Thoune—Young-Fellows, 0-0
 Xamax—Bruhl, 1-2
 Sion—Etoile Carouge, 6-2

- Sion 10 7 3 0 33-8 17
- Mendrisiostar 10 4 5 1 20-10 13
- Lucerne 10 5 3 2 19-14 13
- Aarau 10 5 1 4 14-13 11
- Y-Fellows 10 3 4 3 17-10 11
- Urania 10 3 4 3 16-11 10
- Thoune 10 2 6 2 10-9 10
- Chiasso 10 4 2 4 13-15 10
- Martigny 10 4 2 4 9-19 10
- Granges 10 2 4 4 11-13 8
- Et. Carouge 10 3 2 5 14-20 8
- Bruhl 10 2 4 4 10-17 8
- Xamax 10 2 2 6 14-26 6
- Langenthal 10 2 2 6 11-26 6

Sport-Toto

X 1 X 12 X 1 1 1 2 X X 2

La première ligue

Groupe romand : Chênois—Monthey, 1-2; Le Locle—Nyon, 1-2; Meyrin—Berne, 3-2; Minerva—Campagnes, 1-1; Rarogne—Neuchâtel, 4-0; Yverdon—Vevey, 0-3. Classement : 1. Vevey, 12-19; 2. Monthey, 12-16; 3. Nyon, Chênois et Meyrin, 12-15; 6. Rarogne, 12-14; 7. Minerva, 11-10; 8. Malley, 12-10; 9. Le Locle et Campagnes, 12-9; 11. Berne, 11-8; 12. Yverdon, 12-8; 13. Neuchâtel, 12-6.

Groupe central : Berthoud—Emmenbrücke, 0-1; Concordia—Porrentruy, 1-3; Delémont—Sursee, 3-1; Moutier—Durrenast, 2-2; Nordstern—Soleure, 0-3; Zofingue—Breite, 1-0. Classement : 1. Delémont, 13-21; 2. Porrentruy, 12-15; 3. Durrenast et Berthoud, 11-13; 5. Moutier, 11-12; 6. Breite et Emmenbrücke, 12-12; 8. Soleure, 10-10; 9. Breitenbach et Concordia, 11-9; 11. Nordstern, 12-9; 12. Sursee, 12-8; 13. Zofingue, 10-5.

Groupe oriental : Amriswil—Frauenfeld, 1-1; Baden—Buochs, 0-0; Kusnacht—Juventus, 4-0; Locarno—Police Zurich, 1-1; Rorschach—Uster, 2-0; Vaduz—Red-Star, 2-1. Classement : 1. Baden, 11-17; 2. Locarno, 12-17; 3. Amriswil, 12-15; 4. Frauenfeld, 11-13; 5. Buochs, 10-12; 6. Uster, 11-12; 7. Zoug, 12-11; 8. Kusnacht et Rorschach, 11-10; 10. Vaduz, 12-10; 11. Police Zurich, 12-9; 12. Juventus, 11-8; 13. Red-Star, 12-4.

FOOTBALL SATUS

Coupe suisse: US Carouge—Napoli Zurich, 3-1; CLIL—YB Soleure, arrêté.
 Série A Genève: AS Renens—Juventus, 0-1; Folgore—Espoir 63, 3-2; Arve—Chêne-Eaux-Vives, 0-1.
 Série interrégionale: Chêne-Eaux-Vives II—Semina, 0-2; Hispania II—Jonction, 1-1; CLIG—Rapid, 1-0.
 Série B Genève: Espagnol Onex—FOMH, 2-1; FOBB II—Genève-Ville II, 3-0; Prieur-Grottes Ib—Colorado, 0-7; Jonction II—Trams Genève II, 1-5.
 Vétérans: Hispania—Hungaria, 3-1; Rapid—Semina, 6-0; Jonction—Plainpalais, 3-3.

● Coupe du monde: A Bucarest—Roumanie—Grèce, 1-1. Classement final du groupe 1: 1. Roumanie, 6 matches, 8 points; 2. Grèce, 6-7; 3. Suisse, 6-5; 4. Portugal, 6-4.
 ● A Ankara: Turquie—URSS, 1-3. Classement final du groupe 4: 1. URSS, 4-7; 2. Irlande du Nord, 4-5; 3. Turquie, 4-0.
 ● Sont désormais qualifiés pour le tour final de la coupe du monde au Mexique: Groupe 1: Roumanie; groupe 4: URSS; groupe 5: Suède; groupe 6: Belgique; groupe 7: Allemagne de l'Ouest; groupe 9: Angleterre (qualifiée d'office); groupe 10: Pérou; groupe 11: Brésil; groupe 12: Uruguay; groupe 13: Salvador; groupe 14: Mexique (qualifiée d'office); groupe 16: Maroc.

SERVETTE N'A PAS SU PROFITER

SERVETTE—LUGANO, 1-1 (0-0). — Buts: 74' Blaettler, 77' Schindelholz. Arbitre: K. Goeppel de Zurich. Servette: Barlie; Morgenegg, Guyot, Maffiolo, Perroud; Bosson, Wegmann; Nemeth, Heutschi, Pottier, Schindelholz.
 Lugano: Prosperi; Indemini, Blumer, Boffi, Pullica; Coduri, Gottardi; Brenna, Blaettler, Lutrop, Bernasconi (Arrigoni).
 Durant toute la première mi-temps les « grenat » dominèrent les Tessinois. Déjà à la deuxième minute, sur passe de Nemeth, Schindelholz oblige Prosperi à retenir un tir dangereux. Les demis servettiens ne laissent aucun répit aux rapides avants de Lugano, et le trio Brenna, Lutrop, Bernasconi est régulièrement bouclé par les joueurs des Charmilles.
 A la 12^e minute, Pottier se joue de la défense visitieuse, centre, et Nemeth manque le ballon devant Prosperi. A la 17^e minute, une des rares attaques luganaises est bien arrêtée par Bar-

lie. Lutrop n'est pas dans un bon jour, et beaucoup de ses passes vont à l'adversaire. Trois minutes plus tard Pottier ouvre sur Wegmann, celui-ci centre et Heutschi seul devant Prosperi ne peut marquer. Servette mériterait au moins de mener à la marque avec deux buts d'avance tant la pression genevoise est constante. Mais rien ne réussit pour Pottier, Bosson et Heutschi. Schindelholz met dans le vent la défense tessinoise, centre et trois Servettiens manquent le ballon devant Prosperi. Sur un dégagement de Prosperi, Nemeth passe le ballon à Heutschi, et ce dernier seul manque une fois encore un but tout fait. Bosson, Pottier, Schindelholz multiplient leurs attaques, mais arrivés dans les seize mètres ne peuvent concrétiser. Devant cette carence, les visiteurs reprennent confiance, et les déboulés de Brenna sont dangereux. Sur centre de Brenna, Blaettler reprend et place une bombe que Barlie arrête de magistrale façon.

La seconde mi-temps débute par une attaque servettienne qui échoue de peu. Durant environ dix minutes, Lugano fait jeu égal, puis Servette se met à dominer à nouveau.
 La partie devient acharnée et est émaillée de fouls que l'arbitre siffle impitoyablement. Il a fort à faire pour calmer l'ardeur des Tessinois. Sur une descente de Schindelholz, Prosperi sauve en plongeant dans les jambes de l'avant grenat. Ce n'est que partie remise, car Bosson descend, centre et Pottier seul devant Prosperi envoie une bombe dans les spectateurs. Vraiment c'est un festival d'occasions manquées et on commence à s'y habituer. A peine le ballon dégagé, Nemeth s'en va, centre, et c'est au tour de Schindelholz de manquer une balle en or. Lugano fait quelques attaques qui sont rapidement arrêtées par les arrières locaux. Sur une contre-attaque, Brenna reçoit le ballon, s'échappe dribble Morgenegg, centre, et Blaettler d'un splendide retourné prend Barlie

à contre-pied.
 Lugano mène par 1 à 0, et les spectateurs sont refroidis. Servette ne l'entend pas de cette façon, et Pottier pousse les défenseurs tessinois dans leurs derniers retranchements. A la 77^e minute, Bosson ouvre sur Wegmann qui descend, centre et Schindelholz reprend le ballon de la tête et égalise. Servette attaque en force, et Schindelholz lancé par Pottier est fauché dans les seize mètres, sous les yeux de l'arbitre qui donne un corner. Servette accule les Luganais, mais ces derniers se défendent avec une énergie farouche pour préserver un point des plus précieux. La fin survient sur une nouvelle descente des locaux. Belle rencontre par deux équipes qui voulaient toutes les deux la victoire. Lugano peut être heureux de s'en tirer avec le match nul, car Servette a dominé toute la rencontre, mais n'a jamais pu tirer profit des splendides occasions qu'il s'est données. *Georges Veluzat.*

ENFIN UNE VICTOIRE À L'EXTÉRIEUR

SAINT-GALL — LA CHAUX-DE-FONDS, 0-1 (0-0). — Cinq mille cinq cents spectateurs. Arbitre: M. Huber, de Thoune. But: 64' Wulf.
 Saint-Gall: Biaggi; Schuwig, Pfister, Kaspar, Rutti; Fuhrer, Brandner; Raffreider, L. Frei, H. Frei, Turin.
 La Chaux-de-Fonds: Streit; Mérielat, Thomann, Sandoz, Matter; Brosard, Zurcher; Richard, Jeandupeux II, Wulf, Keller.
 Notes: La Chaux-de-Fonds se passe des services de Bai (malade) et Saint-

Gall remplace Baur (blessé). A la 30^e minute, Zurcher est averti. Trois changements de joueurs: Nafziger entre pour Raffreider (45'), Haldemann pour Richard (75') et Cornioley pour Turin (76').
 Depuis le 5 novembre 1967, La Chaux-de-Fonds n'avait plus remporté une victoire à l'extérieur pour le championnat (Young-Fellows, 0-3). Cela devenait une obsession et l'on redoutait un nouveau déplacement. Eh bien! en ce dimanche, le sort a tourné

et, le plus logiquement du monde, La Chaux-de-Fonds a enlevé la décision. Celle-ci fut chèrement acquise. Durant les nonante minutes, la bataille se déchâna sur l'Espenmoos, bataille entachée d'une dureté exceptionnelle provoquée par Saint-Gall. En effet, dès le coup d'envoi, les locaux distribuèrent quelques violent coups de pied afin d'intimider leur adversaire. Tactique qui pouvait décider de l'issue de cette confrontation si La Chaux-de-Fonds s'était laissé faire. Fort judicieusement, les hommes de Vincent accusèrent le coup et ils appuyèrent même pour ne pas subir une loi dictée à mauvais escient. La victoire revint finalement à la formation la plus valable. Le but signé par Wulf sur un center de Keller soulagea les supporters neuchâtelois qui durent encore souffrir dans les vingt dernières minutes, car Saint-Gall monta résolument à l'attaque afin d'obtenir l'égalisation. Ce retour se brisa sur une défense parfaitement dirigée par Sandoz et sur le garbien Streit, brillant.
 Au soir de cette journée, La Chaux-

de-Fonds se retrouve sur la situation idéale avec dix matches et dix points. Il est bon de souligner cette position. On peut se montrer optimiste. Daniel Jeandupeux a terminé samedi son école de recrues. Bai, grippé, confirmera son apport esquissé contre Wettingen; enfin, des hommes ont trouvé une forme qui tardait à revenir, et cela est important à la veille de rencontrer, dans l'ordre, Bellinzona, Lausanne et Lugano. *M. L.*

Mercredi : la coupe

Le championnat marquera une pause cette semaine, puisque l'on aura mercredi les matches aller des quarts de finale de la coupe et dimanche les matches retour. Voici l'ordre de ces quarts de finale : Zurich—Mendrisiostar; Bienne—Lugano; Sion—Servette; Xamax—Bâle

XAMAX: La situation est grave

XAMAX—BRUHL, 1-2 (0-0). — Buts: 48' Brunnenmeier, 60' Nuesch, 89' Duvoisin.
 Xamax: Jaccottet; Montao II, Merlo, Gagg, Egli, Chianducci, Porret, Bertschi (Stutz), Brunnenmeier, Manzoni, Mantoan I (Bonny).
 Bruhl: Schmid; Monnard, Saxer, Tiener, Nusch (Saeger), Weisshaupt, Gantenbein, Prantl, Duvoisin, Koller (Scharbach), Dornbierer.

portantes décisions seront prises ces prochains jours. Il faut prendre le taureau par les cornes avant qu'il ne soit trop tard.
 Un grave malaise est là. Appelons les choses par leur nom: Bertschi ne donne pas du tout satisfaction. Contre Bruhl, il se retire comme joueur après quarante minutes de jeu; vraiment, ce n'est pas du travail! Il y a bien d'autres choses: les matches sont mal préparés. On se craint les plus forts, et voilà le résultat. Le premier tour touche à sa fin et Xamax est dernier. Cela se passe de commentaire. Une réaction s'impose et elle se produira. La dernière heure a sonné; alors, attendons! *Mo.*

Xamax a fait une bien mauvaise opération en perdant contre Bruhl; vraiment, le match qu'il ne fallait pas perdre. Cela devient catastrophique pour les Neuchâtelois. Après deux matches et trois points, voilà le coup qui fait mal. Il y a certains points que nous ne comprenons pas, et le public non plus. Pourquoi changer totalement une équipe qui fait un excellent match à Aarau? Si c'est pour rendre service à des copains, cela ne joue pas. Il faut maintenant se rendre à l'évidence: la situation est grave et il est temps de réagir. Les dirigeants sont conscients de la situation et d'im-



A L'ÉTRANGER

FRANCE. — Première division: Saint-Etienne—Bordeaux, 2-0; Ajaccio—Nîmes, 2-0; Rennes—Angers, 1-0; Angoulême—Bastia, 5-1; Strasbourg—Sedan, 2-3; Marseille—Lyon, 4-1; Nantes—Red-Star, 1-1; Metz—Sochaux, 1-2; Rouen—Valenciennes, 3-3. Classement : 1. Saint-Etienne, 12-23; 2. Marseille, 13-17; 3. Bordeaux, 14-17; 4. Nantes, 13-15; 5. Nîmes, 14-15.
 ● Deuxième division: Reims—Toulon, 2-1; Besançon—Nancy, 1-1; Avignon—Gazelec, 2-0; Grenoble—Dunkerque, 2-0; Boulogne—Limoges, 3-0; Paris-Neuilly—Aix, 0-2; Cannes—Nice, 1-1; Monaco—Lorient, 0-0. Classement : 1. Nancy, 21 points; 2. Nice, 18; 3. Avignon, Reims et Grenoble, 16.

Où va-t-on? Les grands « maîtres » de notre football suisse se marchent dessus. De quoi faire rire celui qui, chaque dimanche, prend le chemin du stade! Il y a dix jours, l'ASF a pris des sanctions contre les réfractaires de Besançon (c'est ainsi qu'on va les dénommer). Or, coup de théâtre, vendredi. La Ligue nationale (qui est une sous-section de l'ASF) prend des décisions. Elle autorise quatre joueurs suspendus à jouer avec leur club: Zappella (Lausanne), Hasler (Zurich), Messerli (Young-Boys) et Rutschmann (Winterthur). Tous les quatre ont alors joué hier. L'ASF, quant à elle, se révolte. Elle maintient sa décision et autorise les clubs qui jouent contre ceux qui ont des joueurs suspendus à faire usage du protégé. Le président de l'ASF, M. de Werra, ne mâche pas ses mots: « On ne nous conteste pas, on nous tire dessus. C'est inadmissible et c'est grave. De quel droit la Ligue nationale a-t-elle pu prendre une décision pareille? » C'est à n'y plus rien comprendre. Il y a maintenant un malaise. Les prochaines assemblées de délégués de l'ASF vont « bouillir ». Mais, au fait, y aura-t-il là un club courageux pour déposer une motion dans le genre de celle d'une suppression quasi totale de l'équipe nationale des espoirs? On ne le pense pas. Ce serait véritablement « tuer » le football suisse. Il est déjà tombé bien bas après notre élimination du tour final de la coupe du monde! Vous, dirigeants, qui payez très cher vos « vedettes », vous avez tout de même le droit d'exiger d'eux quelque chose, ne serait-ce qu'une sélection avec l'équipe des espoirs, une équipe que vous avez toujours décidé de maintenir lors des assemblées de l'ASF. Alors, que restet-il de vos belles paroles? *RAYDER.*

ITALIE. — Brescia—Bologna, 1-1; Milan—Napoli, 1-0; Cagliari—Juventus, 1-1; Fiorentina—Bari, 3-0; Palermo—Lazio, 1-1; Roma—Sampdoria, 3-3; Lanerossi—Internazionale, 1-1; Torino—Verona, 2-1. Classement : 1. Cagliari, 15 points; 2. Fiorentina, 12; 3. Internazionale, 11; 4. Lazio, Lanerossi, Roma et Milan, 10.

Tout savoir...

● Les réserves: Groupe A: Bienne—Winterthur, 5-1; Servette—Lugano, 1-1; Bellinzona—Lausanne, 0-4; Wettingen—Young-Boys, 0-3; Grasshoppers—Zurich, 2-4; Saint-Gall—La Chaux-de-Fonds, renvoyé; Fribourg—Bâle, 2-6. — Groupe B: Sion—Etoile Carouge, 2-0; Martigny—Chiasso, 1-1; Xamax—Bruhl, 4-1; Langenthal—Aarau, 1-5; Thoune—Young-Fellows, 1-1; Mendrisiostar—Urania, 2-0; Lucerne—Granges, 1-3.
 ● Le F.-C. La Chaux-de-Fonds, éliminé de la coupe suisse, se rendra à Nyon, dimanche prochain 23 novembre, pour y rencontrer la première équipe du F.-C. Stade nyonnais en match amical.

Bruhwiller (Neuchâtel) champion suisse

Le 34^e championnat suisse de gymnastique aux engins, à Saint-Gall, a donné lieu à la première victoire de Max Bruhwiler qui triomphe avec deux dixièmes de point d'avance sur Roland Hurzeler. Le programme imposé des six disciplines fut placé entièrement sous le signe du duel que se livrèrent les deux hommes.

vel (Yverdon), 41,60-48,80 : 90,40 ; 10. Michel Froidevaux (Tavannes), 41,70-48,40 : 90,10.
 Saut de cheval: 1. Peter Rohner, 18,70; 2. Meinrad Berchtold, 18,50.
 Barres: 1. Max Bruhwiler, 18,80; 2. Peter Rohner, 18,50.
 Barre fixe: 1. Roland Hurzeler, 19,00; 2. Paul Muller, 18,70.
 Exercices au sol: 1. Rohner, 18,00 ; 2. Greutmann, 17,80.
 Cheval-arçons: 1. Hurzeler, 18,80; 2. Muller, 18,70.
 Anneaux: 1. Bruhwiler, 18,80; 2. Muller, 18,80.

Poids et haltères

Finale suisse à La Chaux-de-Fonds

La finale interclubs 1969, la plus importante manifestation du monde haltérophile de notre pays, aura lieu samedi 6 décembre prochain à La Chaux-de-Fonds.
 En effet, le Club haltérophile de cette ville est finaliste, aux côtés des clubs du Locle et de Rorschach, et assumera l'organisation de cette confrontation qui se déroulera au Pavillon des sports.
 Il est à souhaiter que le public sportif des Montagnes neuchâteloises s'intéressera à cette finale qui promet d'être captivante.

Pfadi Winterthur entraîne La Chaux-de-Fonds

LA CHAUX-DE-FONDS—WINTERTHOUR, 10-17 (2-9). — Pavillon des sports de la Charrière. 300 spectateurs. La Chaux-de-Fonds: Krumnacher (Kauer et Leuenberger); Fischer (2), Rossi, Schmidlin (1), Gfeller (2), Donzé Chr. (2), Schurch (2), Todeschini (1), Donzé B., Ducommun, Matthey.
 Pavlovic, le Yougoslave ayant quitté les handballeurs chaux-de-fonniers au début de cette saison pour Pfadi Winterthur, il a été convenu que ce dernier club qui joue en LNA remercie La Chaux-de-Fonds par un match amical. Ce fut fait samedi. Il fut bénéfique pour les Chaux-de-Fonniers même s'ils ont été nettement battus. On s'est rendu compte que le rythme de la LNB était encore bien loin de celui de la LNA. Et si Pavlovic ressor-

taut du lot la saison dernière en montant d'une catégorie il ne dépasse pas le niveau de la classe des joueurs de cette dernière.
 Les Zurichois furent les auteurs de remarquables combinaisons surtout en deuxième mi-temps. Devant la zone défensive chaux-de-fonnière les passes furent rapides, le jeu tournait à une vitesse telle que souvent les Chaux-de-Fonniers pourtant bien en ligne ne savaient plus où donner de la tête. Ces derniers auront donc appris quelque chose. Ils ont aussi été les auteurs d'excellentes descentes, et Fischer, Gfeller et Schurch sont des éléments qui feront parler d'eux. On a regretté l'absence de Kasper, un autre transfert pour les Chaux-de-Fonniers. Avec lui, ces derniers auraient encore pu réussir d'autres buts. *R. D.*

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Aux Mélézes, mercredi, première place en jeu

LNA

Sierre—Zurich, 9-3
Kloten—Viège, 6-1
Berne—La Chaux-de-Fonds, 3-2
Genève-Servette—Langnau, 6-2

1. Chaux-de-Fonds 5 4 0 1 28-9 8
2. Sierre 5 2 3 0 25-18 7
3. Kloten 5 2 2 1 25-24 6
4. Genève-Servette 5 2 1 2 22-19 5
5. Berne 5 2 1 2 23-24 5
6. Langnau 5 2 0 3 28-25 4
7. Viège 5 1 1 3 13-27 3
8. Zurich 5 1 0 4 18-36 2

Mardi 18 : Zurich—Kloten
Viège—Genève-Servette

Mercredi 19 : Langnau—Berne
La Chaux-de-Fonds—Sierre

Vendredi 21 : Zurich—Genève-Servette

LNB, ouest

Lausanne—Bienne, 4-8
Lucerne—Villars-Champéry, 5-5
Thoune—Fribourg, 5-2
Sion—Young-Sprinters, 4-2

1. Bienne 5 3 1 1 20-16 7
2. Sion 5 3 0 2 22-18 6
3. Lausanne 5 2 1 2 21-18 5
4. Villars-Champ. 5 2 1 2 21-18 5
5. Fribourg 5 2 1 2 15-16 5
6. Thoune 5 2 1 2 18-22 5
7. Young-Sprinters 5 2 0 3 15-15 4
8. Lucerne 5 1 1 3 12-21 3

Mardi 18 : Sion—Lausanne
Bienne—Young-Sprinters

LNB, est

Kusnacht—Coire, 0-5
Saint-Moritz—Davos, 2-5
Grasshoppers—Lugano, 2-3
Ambri-Piotta—Winterthour, 9-1

1. Davos 5 4 1 0 22-10 9
2. Ambri-Piotta 4 4 0 0 26-10 8
3. Lugano 4 3 1 0 10-7 7
4. Coire 5 3 0 2 28-19 6
5. Kusnacht 5 1 1 3 12-20 3
6. Winterthour 5 1 1 3 12-26 3
7. Grasshoppers 5 1 0 4 13-18 2
8. Saint-Moritz 5 0 0 5 11-24 0

Mercredi 19 : Lugano—Coire
Ambri-Piotta—Saint-Moritz
Winterthour—Davos

PÉNIBLE SOIRÉE

LAUSANNE—BIENNE, 4-8. — Cette rencontre a dégénéré par la faute des arbitres dépassés par les événements. Il est inadmissible que la ligue désigne deux arbitres très bernois pour une rencontre entre Bienne et Lausanne. Nous sommes d'accord pour dire que les arbitres sont neutres, mais vendredi soir, ils châtièrent les Lausannois pour des fautes bénignes alors que le Biennois Hugli, auteur déjà l'an passé d'une bagarre à Bienne, se permit de donner des coups de patin à Mevillot et n'écopa que de 5 minutes pendant que Rocați écopait de 10 minutes pour avoir protégé son camarade de club.

Tout cela n'explique cependant pas la défaite lausannoise. Les avants se sont cassés les dents sur une défense biennoise jouant fort bien et où Greder fut un maître en la matière. En plus la défense lausannoise se fit prendre au jeu de la contre-attaque.

Que dire encore ? Que nous nous élevons contre les énergumènes qui s'en prennent aux arbitres et aux Biennois. Nous avons même vu un footballeur international s'en prendre à un des arbitres. Si ce sportif (qui devrait montrer l'exemple) en arrive à de tels faits, que devons-nous dire des écrivains qui lancent des bouteilles ? Triste mentalité contre laquelle nous devons sévir énergiquement. —cx—

BERNE—LA CHAUX-DE-FONDS, 3-2 (2-0, 0-2, 1-0). — Buts : 10' R. Schmidt, 17' Dellsperger, 33' Pousaz, 39' A. Berra, 57' Wyss.

Berne : Kiener ; Kiegler, Ruegg ; Kaufmann, Brun ; Bechter, Herren ; P. Schmidt, R. Schmidt, Wyss ; Zahnd, Dellsperger, Iseli ; Dolder, Hofer, Lerch.

La Chaux-de-Fonds : Rigolet ; Huguenin, Kunzi ; Furrer, Sgualdo ; Dubois, Berger, Pousaz ; Jeannin, A. Berra, R. Berra ; Turler, Stammbach, Curchod.

Il y avait près de dix mille personnes autour de la luxueuse Patinoire de l'Allmend bernois. C'est un record. On va encore procéder à sa couverture si le peuple bernois est d'accord le 14 décembre prochain. Pour l'heure, elle a été le théâtre de la grande surprise. La Chaux-de-Fonds battue, c'est un peu une sensation, d'autant plus que Berne (qui comprend les ex-Chaux-de-Fonniers Diethelm et Brun) est le benjamin de la ligue nationale A. La victoire des gens de la Ville fédérale est méritée. Ils étaient plus volontaires que les Neuchâtelois. Les gardiens ont aussi fait la différence. Kiener a fait une grande partie. « On s'y attendait », disaient les Chaux-de-Fonniers. Rigolet fut égal à lui-même,

mis à part le dernier but où il fut battu par surprise sur un tir facilement arrêtable.

La Chaux-de-Fonds eut deux handicaps : d'abord, le fohn qui soufflait ne leur a pas convenu ; puis la blessure de Berger a obligé Pelletier à évoluer avec deux lignes dès le second tiers-temps.

Et pourtant, La Chaux-de-Fonds débata bien. Durant dix bonnes minutes, les champions suisses ont fait ce qu'ils ont voulu. La défense bernoise fut dans ses petits souliers et surtout heureuse de posséder un tout grand gardien :

Langnau : ÇA RECOMMENCE LE JEU DUR

GENÈVE-SERVETTE—LANGNAU, 6-2 (2-1, 3-1, 1-0). — Buts : 6' Bettli, 11' Chappot, 20' P. Lehmann, 23' Dubi, 29' Joris, 31' Bettli, 40' Schenk, 44' Dubi.

Genève-Servette : Clerc ; Rondelli, Conne ; Bettli, Stuppan ; Pargaetzi, Chappot, Dubi ; Giroud, Henri, Joris ; Lentillon, Johner, Kast.

Langnau : Horak ; Meier, Tanner ; P. Lehmann, H. Wuthrich ; Schenk,

Kiener. Et dire que lors de la conférence de presse de la Ligue suisse de hockey sur glace à Genève, quelques heures avant Suisse—Allemagne, il s'est trouvé un journaliste valaisan pour affirmer que Kiener n'était pas en forme et qu'il ne comprenait pas sa sélection (!) Oui, Kiener a été l'homme de la soirée. Sans lui, l'équipe de Diethelm était vouée à une défaite certaine.

Kiener et la défense bernoise ont laissé passer l'orage, jusqu'au moment où l'un des frères Schmidt réussit à battre Rigolet, contre le cours du jeu.

Ce succès stimula les Bernois, tant et si bien que leur avance de deux buts au premier tiers fut assez méritée. La Chaux-de-Fonds s'est reprise ; elle a remonté son handicap au cours de la deuxième période. Mais, dans la dernière reprise, Berne fit jeu égal. La réussite a tourné en sa faveur. Ce fut une grande victoire pour Berne. Pour La Chaux-de-Fonds, c'est un accident, qui peut être réparé mercredi, puisque Sierre est en visite aux Mélézes et que ce soir-là se jouera la première place entre les deux équipes.

SIERRE EN FORME

SIERRE—ZURICH, 9-3 (3-0, 4-1, 2-2). — 3500 spectateurs. Sierre avec Croci-Torti, Zurich avec Darbellay au but. — Buts : 7' R. Mathieu, 9' Emery, 17' Oggier, 21' R. Mathieu, 22' N. Mathieu, 29' N. Mathieu, 31' Theler, 38' Keller, 42' Lerch, 47' R. Mathieu, 50' Weber, 57' N. Mathieu. Un match à sens unique. Jamais les Sierrois n'abandonnèrent l'initiative du jeu aux porteurs de la lanterne rouge. Au dernier tiers-temps seulement, les Zurichois parvinrent à desserrer l'étreinte. Sierre est en grande forme. Cela promet pour mercredi aux Mélézes.

KLOTEN—VIÈGE, 6-1 (1-0, 2-0, 3-1) — 2500 spectateurs. Kloten sans R. Frei. Buts : 15' U. Lott, 32' U. Luthi, 39' U. Luthi, 49' H. Luthi, 53' H. Luthi, 54' Weber, 60' F. Wyssen. Dès les premières minutes, les Valaisans se confinent dans une bataille défensive. Leurs attaquants se révélèrent incapables d'imposer leur jeu. Bien qu'ils n'aient pas toujours manifesté beaucoup de clairvoyance dans leurs actions offensives, les Zurichois marquèrent tout de même six buts. Le bon travail de Bassani dans la cage valaisanne permit de limiter les dégâts.

Bonne chance au Valais

Ainsi en a décidé le Comité olympique suisse, réuni samedi à Berne : le Valais, Sion et ses environs plus précisément, sera le candidat suisse pour les Jeux olympiques d'hiver 1976. Quarante-cinq bulletins ont été distribués pour le vote ; il y eut 44 bulletins valables et un blanc. La Fédération d'haltérophilie était la seule absente, n'ayant pas répondu à la convocation. Le dépouillement : 31 bulletins portaient le nom de Sion et 13 celui de Saint-Moritz. Sion avait gagné la première manche. La seconde sera plus difficile. Il s'agira de gagner à Amsterdam, au printemps prochain, où seront attribués les jeux d'été et d'hiver 1976. Pour ceux d'été, il y a deux candidatures : Montréal pour le Canada et Los Angeles pour les Etats-Unis. Pour les jeux d'hiver : Sion pour la Suisse, Vancouver pour le Canada, Denver pour les Etats-Unis et Lahti pour la Finlande. Les obs-

tacles seront grands, certes, mais le Valais a toutes ses chances, puisqu'il n'a jamais dans son histoire il n'a organisé les Jeux olympiques. D'autre part, comme les jeux d'été seront attribués soit au Canada, soit aux Etats-Unis, les jeux d'hiver seront, nous le pensons, attribués à l'Europe.

On a fêté l'événement en Valais, samedi. Les premiers contacts ont été pris ; le travail commence afin d'être au point pour le printemps prochain. Mais il faut garder la tête froide et défendre normalement la candidature du Valais. Il faudra surtout ne pas imiter Grenoble et les jeux de 1968 qui ont été un « luxe » de la France, de de Gaulle, une folie qui n'avait rien à voir avec le sport. Il faudra éviter un vent de folie sur le plan économique et touristique plus précisément. Bonne chance, amis valaisans ! R. D.

CYCLISME. — La Fédération française du cyclisme a décerné au Suisse Xavier Kurmann, champion du monde amateurs de poursuite, sa médaille de mérite cycliste.

HANDBALL. — L'équipe nationale suisse a profondément déçu au cours de son premier match éliminatoire du

championnat du monde de handball à sept. A Möhlin, la formation helvétique n'a remporté qu'une victoire étonnante sur le Luxembourg par 11-10. Les représentants du Grand-Duché conservent donc toutes leurs chances pour le match retour qui aura lieu le 29 novembre.

PROGRAMMES



RADIO

Lundi 17 novembre 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonssoir les enfants! 19.35 Quand une oreille rencontre une autre oreille. 20.00 Magazine. 20.20 «Le Petit Fantôme du Lac», pièce. 21.10 Quand ça balance! 22.10 Histoire et littérature. 22.30 Inf. 22.35 Scènes du monde. 23.00 Mus. contemporaine en Suisse. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 16.00 Kammermusik. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.10 Pour les enfants sages! 20.30 Monde chrétien. 20.45 Compositeurs favoris. 21.45 Chœur de la Radio romande. 22.05 L'écrivain et la vie du pays. 22.30 Actualités du jazz.
BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Thé-concert. 17.00 Chansons pop. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert sur demande. 20.25 Boîte aux lettres. 20.40 Succès anciens et nouveaux. 21.15 Pièce. 22.15 Inf. 22.30 Sérénade pour Emma. 23.30 Cocktail de minuit.

Mardi 18 novembre 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Bande à part. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Mardi-balade. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «Pacifique-Atlantique», lettre de route. 12.55 Mardi les gens! 13.05 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Le monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert. **Second programme de Sottens.** — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.
BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Symphonie. 9.00 Souvenirs musicaux. 10.05 Mélodies pop. américaines. 11.05 Divertissement. 11.30 Chansons et danses. 12.00 Magazine agricole. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Opérette.

TV ROMANDE

Lundi 17 novembre 1969
16.45 Jardin de romarin. 17.05 Boîte à surprises. 18.00 Bulletin. 18.05 Le temps des Goncourt. 18.20 Livres propos. 18.30 Bonssoir. 19.00 Trois, petits tours. 19.05 Football, sous les loups. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Verdici. 21.25 Addicts. 22.20 Concert. 23.00 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Lundi 17 novembre 1969
1^{re} chaîne. — 17.00 TV scolaire. 18.15 Dernière heure. 18.20 Schmilblic. 18.35 Magazine féminin. 18.55 Les Poucetofs. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Café du Square», feuilleton. 19.45 Télésoir. 20.20 Daklari. 21.10 Face à... 21.55 Show Lisa Minelli. 22.45 Téléphatatie. 23.15 Télénuît.
2^e chaîne. — 17.30 Institut pédagogique. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 Allez au cinéma. 20.05 Monsieur Cinéma. 20.30 Télésoir couleurs. 21.00 «Moby Dick», film. 22.50 Démon et merveilles.

Mardi 18 novembre 1969

1^{re} chaîne. — 9.10 TV scolaire. 12.30 Midimagazine. 13.00 Télémidi. 13.15 Midimagazine. 13.35 Les quatre saisons. 14.03 TV scolaire.
2^e chaîne. — 13.30 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

COMITÉ DIRECTEUR. — Séance ordinaire lundi 17 novembre, à 20 h. 30, Café de la Terrasse, place Longemalle 8. Membres du bureau à 19 h. 45.

SECTION DE CAROUGE : Comité mercredi 19 novembre, à 20 h. 30, au Café du Poids-Public.

les roches blanches

EDOUARD ROD

Est-ce que votre Jésus n'était pas le fils d'un charpentier ? D'ailleurs, je lui trouve une bonne tête, moi, à ce jeune homme. Et ceux qui l'ont entendu prêcher disent que son sermon...

— Son sermon ! interrompit M. Rabourin, il n'était pas de lui, son sermon...

Mathorel haussa les épaules :

— Encore une histoire ! fit-il. Qui vous a dit cela ?

— Tout le monde le sait, maintenant ! affirma le chapelier.

— Permettez... commença M. Quartier.

Mais le docteur cria plus fort :

— Oui, oui, tout le monde le sait !... Moi, moi, je sais comment se fabriquent ces commérages, dans notre joli petit monde : quelqu'un avance une supposition toute gratuite, qu'il a tirée de son cerveau, sans seulement se douter qu'il fait une vilaine action ; un autre la répète comme une chose probable ; un troisième comme une chose certaine ; puis personne n'en doute plus. Et vous vous dites des chrétiens !...

C'étaient là les deux marottes du docteur : mal parler de Bielle, où il maudissait tous les jours le destin de l'avoir fait échouer, et reprocher à ses habitants leur manque de piété, lui qui, de son propre aveu, ne croyait ni à Dieu ni à diable. Une fois lancé sur cette pente, il ne s'arrêterait plus.

— Mais, enfin, docteur, demanda Rabourin, qu'est-ce que cela peut vous faire, que nous ayons un bon ou un mauvais pasteur, à vous qui ne mettez jamais les pieds à l'église ?

— Pourtant vous voyez que j'y viens aujourd'hui !

— Par curiosité !

— Comme tout le monde ! Y venez-vous pour une autre raison, vous ? C'est pour l'amour du bon Dieu, peut-être, que toute la ville s'est dérangée ?

Il montra du geste la foule, de plus en plus serrée, qui se pressait devant le portail :

— Voyez, reprit-il, jusqu'à des dissidents qui sont venus, des piliers de l'Eglise libre.

— Et des athées, grogna M. Marquillier.

— Ce qu'il y a de monde ! fit le syndic en écarquillant les yeux.

En ce moment, un jeune homme à mine éveillée et matoise, mi-paysan, mi-citadin, salua respectueusement M. Tiercet, qui lui rendit son salut : c'était son clerc, Joseph Morand, un garçon qui avait toute sa confiance, mais dont les opinions religieuses laissaient beaucoup à désirer.

— Personne ne manque ici à l'appel, dit le notaire en suivant du regard le nouvel arrivant, qui semblait à la fois gêné et narquois d'entrer à l'église ; si nous attendons encore, nous ne trouverons plus de places.

Et prudemment, il se détacha du groupe, qui le suivit.

Ce ne fut pas sans peine qu'ils atteignirent leurs stalles habituelles, vis-à-vis de la chaire, en bois verni, très simple, recouverte d'un dais vert. Il n'y avait déjà plus de place sur les bancs. Des gens debout encombraient les couloirs. Les chuchotements de la foule étouffaient presque la voix du chantre, qui, selon l'usage, lisait un morceau de la Bible ; ils se turent dans un mouvement de curiosité quand le nouveau pasteur fit son entrée, tout pâle dans sa robe noire, marchant d'un pas hésitant, sans regarder personne.

Il monta en chaire, lut les prières de la liturgie d'une voix qui eut beaucoup de peine à s'affermir, indiqua le psaume à chanter, se recueillit. Aucun de ses gestes n'échappait aux sept ou huit cents paires d'yeux braqués sur lui, pendant que des lèvres inattentives sortaient les paroles sacrées :

« Heureux celui qui par un juste choix »

« S'abstient du mal et vit dans l'innocence... » Comme un frisson faisait trembler ses doigts posés sur le pupitre et même, par moments, le parcourait tout entier, quelques voix chuchotèrent :

— Il a peur !...

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

SEMAINE THÉÂTRALE CHARGÉE...

Molière par le Théâtre de Carouge

Le premier spectacle de la semaine fut « Le Médecin malgré lui », de Molière, joué par le Théâtre de Carouge, le mardi 11 novembre.

Initialement, le spectacle était conçu pour le plein air et la transplantation en salle n'est pas très heureuse. Un praticable circulaire constitue la cheville du dispositif où un élément mobile situe l'action en même temps qu'il est une ressource infinie de gags: l'arbre où l'on se cache se met en mouvement devant un Lucas éberlué, le sein de la nourrice pisse du lait quand Sganarelle le pince, etc. Le personnage de Sganarelle est joué d'une façon déroutante et ne paraît pas incarné par le comédien; quant aux paysans et à la nourrice qui parlent le patois, la question technique ne semble pas résolue, car nous perdons totalement la compréhension du langage.

Une régénération du théâtre classique par le jeu « farcesque » et pirouettant est-il vraiment la bonne démarche ?

Nicolet et Genet aux Tréteaux d'Arlequin

En première partie, Jacques Cornu et ses comédiens rendaient hommage à la verve poétique d'Arthur Nicolet, tempérament secret et déchiré, esprit en quête de liberté, mais reclus et désabusé, réduit à l'exil volontaire, à l'attrance dérisoire de la Légion étrangère. Cet apprentissage de soi que Nicolet attendait peut-être de

cette flagellation disciplinaire n'a, en fait qu'élargi la féture qu'il portait en lui et que le retour au pays natal n'a pas fait disparaître. Que devenait alors sa poésie, sinon cette recherche de la liberté dans l'expression qu'aucune invective, qu'aucun sarcasme ne pouvait satisfaire, même pas l'alcool en qui les poètes ont souvent trouvé un exutoire, toujours débilisant, jamais créatif.

A Ce « paradis artificiel », Nicolet n'y a véritablement jamais accédé; son retour sur lui-même s'est opéré par le maniement de sa plume, d'où jaillit le verbe salvateur et la conscience de soi. Si Nicolet a exalté « Cortaillod et le Vignoble » et appelé dans un cri ses « camarades d'Afrique », c'est parce que cette profonde contradiction entre l'amour quasi charnel qu'il portait pour sa terre et la nostalgie de la fuite, fut sa vie et sa mort.

Le gros morceau de la soirée fut, bien sûr, la représentation de la pièce de Jean Genet « Les Bonnes », créée en 1947 par Jovet, prise par Roger Blin qui projeta de la monter à Genève mais en vain... un interdit de l'auteur avait semble-t-il frappé cette pièce maudite. Jacques Cornu, par miracle ou par privilège, a pu l'offrir, pour une première série de quatre représentations, au public chaux-de-fonniers. L'attrait du théâtre de Jean Genet est, dans ses manifestations extérieures, facilement explicable; ce qui l'est moins, c'est l'entreprise audacieuse, cette gageure, de vouloir réaliser les « Bonnes » avec de jeunes comédiennes dont le manque de métier ne permettait que de saisir le contour de l'œuvre: le drame psychologique, le déchaînement des passions.

En fait, il s'agit d'une histoire très simple dans l'idée du moins: « Deux bonnes aiment et haïssent à la fois leur maîtresse. Elles ont dénoncé l'amant de celle-ci par des lettres anonymes. Apprenant qu'on va le relâcher faute de preuves et que leur trahison sera découverte, elles tentent une fois de plus d'assassiner Madame, échouent, veulent s'entre-tuer, finalement l'une d'elles se donne la mort ».

Cet argument simpliste, presque désuet est pour Genet l'occasion de développer une série de conflits souterrains, complexes, où la perversion morbide des sentiments côtoie les motivations légitimes.

Que tout cela ait été intitulé « théâtre cérémoniel » a quelque chose de dérisoire à moins qu'ici « cérémonie » comme « panique » chez Arrabal désigne et motive la destruction des schémas psychologiques, dont le théâtre du XIX^e siècle, en parfait accord avec la morale bourgeoise s'est inlassablement servi.

La Noce chez les Petits Bourgeois

Brecht ne croyait pas à une séparation radicale de l'art et de l'instruction, et il motivait ainsi cette curieuse affirmation: « La joie que procurent de nouvelles expériences et

de nouvelles connaissances, particulièrement les connaissances qui concernent la vie sociale des hommes, est une source fondamentale de la production artistique et du plaisir artistique ». Ne serait-ce que parce que son théâtre s'est mis en route vers la recherche d'un art proprement instructif, il vaut la peine d'être joué et rejoué. Si l'on a trop longtemps contesté au théâtre cette dimension pédagogique, c'est moins parce que sa forme divertissante ne correspondait pas à l'austère discipline scolaire que parce que son contenu visait à flatter de grossiers instincts, en même temps qu'il ratifiait les dogmes moraux, sans jamais les légitimer. Un art qui les désapprouve et qui les nie, en donnant ses raisons, sera donc dans cette perspective plus dangereux qu'instructif parce que partie prenante d'une idéologie en opposition avec celle préservée par l'ordre social établi.

La « Noce chez les Petits Bourgeois » est l'œuvre d'un jeune auteur — Brecht l'aurait écrite entre 1920 et 1923 — qui sentait dans la désapprobation farouche de certains comportements sociaux, un moyen d'exprimer son dégoût pour les expédients moraux, qu'une société découvre pour se donner l'illusion d'exister.

Au milieu du fiasco économique, de la déroute politique et de la misère sociale, un époux petit bourgeois s'évertue à trouver le bonheur en se réfugiant dans ses quatre murs et en plaçant tous ses espoirs dans des solutions individualistes. La fabrication de ses meubles, l'installation de son électricité ne sont pas seulement de simples remèdes à la pauvreté mais des moyens de « se réaliser » en tant qu'individu à part entière. Mais ces exaltantes perspectives chavirent à la première vague, sa jeune épouse, le soir de ses nocces se fait « peloter » par son meilleur ami; la noce, consécration de ses efforts et de ses qualités de bricoleur, tourne à l'agressivité collective et à la cochonnerie. Tout s'écroule — ses meubles les premiers — sous le poids des invités survoltés dans le déchaînement des conflits mesquins et des provocations.

Jean-Pierre Vincent a donné à sa réalisation la rigueur nécessaire pour débloquer le vieux mythe d'un faux style brechtien, figé dans les canons des mises en scène berlinoises. Sain compromis entre le naturalisme outrancier des scènes des années 1930 et le schématisme décharné de la « stylisation à la française », le décor de Christine Laurent était significatif à l'envi — murs de briques ocres et délavés comme la cour d'une prison, mobilier de contreplaqué découpé de gros trèfles, ceux du mauvais goût et du « sens pratique ».

La troupe du Théâtre de Bourgoine mena le spectacle dans un rythme accéléré, ne nous laissant que le temps d'un rictus amer, pour apprécier la lamentable faillite de l'aventure du petit bourgeois claquemuré, fier de son ordre chez soi et de son indifférence aux misères de la société.

JP et JCP.

Un projet de cantonalisation des hôpitaux

Parlant de cantonalisation, M. C. Pachot, dans son rapport sur notre hôpital, a dressé un bref tableau de l'équipement hospitalier public du canton de Neuchâtel, en laissant de côté l'Hôpital psychiatrique de Perreux qui est déjà cantonalisé. Il est le suivant:

- Quatre hôpitaux urbains:
- Hôpital communal de La Chaux-de-Fonds, 394 lits;
 - Hôpital communal des Cadolles, Neuchâtel, 254 lits;
 - Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, 225 lits;
 - Hôpital de la Providence, Neuchâtel, 125 lits.
- Six hôpitaux régionaux:
- Hôpital du Locle, 108 lits;
 - Hôpital de Fleurier, 86 lits;
 - Hôpital de Couvet, 60 lits;
 - Hôpital de Landeyeux, 103 lits;
 - Hôpital de La Béroche, 63 lits;
 - Hôpital de La Côte, 84 lits.

Tous ces hôpitaux représentent un total de 1502 lits, pour une population d'environ 160 000 habitants, soit 9,4 lits pour 1000 habitants (moyenne de la Suisse: 12 lits pour 1000 habitants). Démonstration péremptoire que notre canton n'est pas suréquipé.

Seuls les hôpitaux de La Chaux-de-Fonds et des Cadolles sont véritablement polyvalents.

M. C. Pachot ajoute qu'il existe entre ces deux hôpitaux des « chevauchements », source de double emploi et qu'on peut donc se demander s'il n'y a pas place, dans ces deux établissements éloignés l'un de l'autre de 25 km. pour des concentrations de certains services. La réforme qu'il préconise se résume ainsi:

Dans un premier temps, faire de ces deux hôpitaux, des hôpitaux cantonaux. Ceci permettrait de coordonner leurs activités. Dans un deuxième temps, on procéderait à la réorganisation financière de ces établissements. Ensuite se posera la question des hôpitaux régionaux, dont la situation financière est aussi critique.

En conclusion, M. C. Pachot énumère et ne cache pas les difficultés d'application d'un tel projet. Il s'exprime ainsi: « Les contingences politiques, les mœurs, l'articulation même des pouvoirs publics en Suisse, fonction de l'organisation constitutionnelle, rendront certainement ardue la mise en place de certaines solutions proposées. Ce qui importe, dans l'immédiat, c'est la prise de conscience des problèmes soulevés. Des idées nouvelles doivent être lancées qui, avec le temps, peuvent s'imposer. » Nous lui donnons notre accord.

Eugène MALÉUS.

L'instituteur Ph. Moser devant le Tribunal civil

Aujourd'hui, à 9 h. 30, M. Philippe Moser, instituteur au Valanvron, a passé devant le Tribunal civil. Il a prononcé une plaidoirie, dont nous extrayons les passages suivants:

En apparence, il n'y a que peu de rapport entre le fait de refuser une taxe militaire ou un impôt de défense nationale et le désir d'être utile à son pays, d'être utile — dans la mesure de ses faibles moyens — à notre humanité...

On me l'a déjà dit et redit. Toutefois, j'ai senti, en chaque occasion, dans l'esprit de mes interlocuteurs bien-pensants, comme un grain de sable qui les gênait au défaut de la conscience. C'est un peu pour cela que je reviens aujourd'hui devant vous. Pour qu'une idée fasse son chemin, il ne faut pas oublier de la répéter inlassablement... Les mauvaises idées font leur chemin ainsi, pourquoi pas les bonnes?

Ce grain de sable au défaut de la conscience, il empêche de dormir même des colonels.

La Suisse bien assis n'aime pas être dérangé dans ses habitudes bourgeoises; il ne tolère pas que son haut standing de vie soit mis en ballottage par la faute de la misère du monde et par la faute d'enfants qui périssent sous les bombes de son inconsciente indifférence...

Pourtant, Monsieur le Président, malgré tout cela, malgré cette inertie, malgré la lenteur de progression du bien, j'en appelle une fois encore à votre conscience personnelle, comme à votre conscience de fonctionnaire de l'Etat: la Suisse est-elle capable

de progrès? La Suisse est-elle plus qu'une machine à produire et à théauriser?

La Suisse a peur du bien, elle craint celui qui lutte contre la guerre, contre l'armement atomique, elle range au nombre des ennemis de la patrie celui qui proclame le commandement: « Tu ne tueras point. » (Référence: le petit livre rouge de la défense civile)...

Heureusement, l'édition déplorable du livre rouge « Défense civile » a réveillé ceux qui croyaient encore à la bonne foi et à la sincérité de notre gouvernement militaire.

Les milliers de citoyens bafoués dans l'une ou l'autre des pages de ce minable recueil se lèvent pour crier au scandale...

Aujourd'hui plus que hier et moins que demain, je suis décidé, Monsieur le Président, à maintenir, envers et contre tout, ma ligne de conduite!

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. F. Boand, le tribunal a condamné:

P.-R. L. à 6 jours d'arrêts et 30 fr. de frais pour infraction à la loi fédérale sur la protection civile.

J.-L. S. à 10 jours d'arrêts et 25 fr. de frais pour infraction à la loi fédérale sur la protection civile.

E. A. à 100 fr. d'amende et 40 fr. de frais, par défaut, pour voies de fait et ivresse publique.

B. T. à 200 fr. d'amende et 30 fr. de frais pour infraction à la loi sur les établissements publics.

F. B. à 5 jours d'emprisonnement et 30 fr. de frais, par défaut, pour abus de confiance.

COMMUNIQUÉ

Parents! Etes-vous d'accord? — Ce n'est pas d'aujourd'hui que les écoles des parents se préoccupent de l'éducation sexuelle. Dans une société qui se cherche, ce problème prend une acuité particulière. Cette année pourtant, notre Ecole des parents a fait un effort spécial dans ce domaine en créant, avec une série de personnalités, un comité provisoire de travail. Grâce à la compréhension et à l'énergie de M. Jeanne, conseiller d'Etat et chef du Département de l'instruction publique, le problème a pu être entrepris sérieusement et rapidement. Une commission cantonale est déjà au travail. Mais rien de valable ne peut se faire, dans ce domaine plus qu'ailleurs, sans l'accord et la collaboration des parents. Nous avons besoin de vous! Nous avons besoin de vos avis, de vos opinions, de vos suggestions et de vos critiques. Aussi, nous vous invitons à une causerie-discussion, ce soir, à 20 h. 15, à l'aula du Gymnase, introduite et animée par M. Henri Houlmann.

CHRONIQUE JURASSIENNE

SAIGNELÉGIÉRIE: Contre la suppression de la cavalerie. — Les organisateurs du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier, au cours de leur séance tenue en fin de semaine, ont décidé de s'opposer fermement à la suppression de la cavalerie prévue par le Conseil fédéral. Ils lui demanderont de tout mettre en œuvre pour son maintien ainsi que pour l'encouragement de l'élevage chevalin en Suisse. Les organisateurs du marché-concours n'ont pas encore définitivement arrêté la forme qu'ils donneront à leur démarche auprès du Conseil fédéral. Ils attendent que la Société d'agriculture des Franches-Montagnes, le Syndicat d'élevage chevalin et la Société des jeunes éleveurs des Franches-Montagnes prennent à leur tour position.

PORRENTROY: La jaunisse en régression. — L'épidémie d'hépatite épidémique étant en voie de régression à Porrentruy et dans la contrée, la mise à ban militaire qui touchait les communes de Porrentruy, Chevèze, Courtedoux et Fontenais a été levée. Le corps médical bruntrutrain a constaté une forte régression des cas de jaunisse à Porrentruy depuis une quinzaine de jours.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

NEUCHÂTEL: Fumer en conduisant... — ...peut provoquer un accident! Deux jeunes filles en ont fait l'expérience hier à Neuchâtel rue Maillefer: la conductrice M^{lle} C. Pochon, 21 ans, a perdu la maîtrise, de son véhicule en jetant une cigarette par la fenêtre. L'auto heurta une voiture en stationnement et la conductrice ainsi que sa sœur âgée de 20 ans ont été assez sérieusement blessées.

VALANGIN: Ivre au volant. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un automobiliste de Pesieux, M. D. A., est entré en collision à Valangin, avec une voiture de Savagnier. Un passager de l'auto fautive, M. R. Descheaux, de Neuchâtel, a été blessé et hospitalisé. La police a en outre retiré le permis de M. D. A., qui était ivre.

LES REUSSILLES: Déraillement. — Un wagon de la compagnie des Chemins de fer du Jura a déraillé, samedi matin vers dix heures près du passage à niveau des Reussilles, au-dessus de Tramelan. Ce déraillement a bloqué le convoi durant un peu plus d'une demi-heure et le trafic automobile a été détourné. Certaines voitures qui avaient emprunté des chemins vicinaux se sont quelque peu enlisées dans les champs.

DELÉMONT: La ville s'étend. — Grâce à une décision prise par la bourgeoisie de Delémont, la ville pourra encore s'étendre vers le Nord. La bourgeoisie de Delémont a décidé de céder 145 000 m² de terrain à la commune; sur cette superficie, un quartier comptant environ 1000 habitants pourra être érigé. La bourgeoisie étudiera également la possibilité d'acheter du terrain appartenant à la Confédération aux Franches-Montagnes. Celle-ci a admis de le revendre aux communes de Lajoux, Les Genevez et Montfaucon.

La ville de Delémont est la cité jurassienne qui accuse la plus forte augmentation de population. Elle compte aujourd'hui plus de 12 000 habitants alors qu'en 1950 elle n'en comptait que 7500. Son mouvement de population entre 1950 et 1960 était de 27,2 % et netre 1960 et 1968, de 23,2 %.

MOUTIER: Opération nettoyage! — Une vaste entreprise de salubrité a été organisée à Moutier. 500 personnes environ, dont 400 écoliers, se sont mis à disposition de l'autorité communale pour procéder systématiquement à un nettoyage en règle des cours d'eau, des forêts et des pâturages. Quantité de détritus, d'objets les plus divers furent ramassés et rassemblés avant d'être acheminés vers le dépôt des ordures ménagères. A midi, un repas en commun fut servi dans la cantine du stand. Cette action a pris fin vers 16 h. 30. Relevons que la petite commune de Grandval organisait hier une action parallèle.

Petite somme — grand bienfait: les timbres Pro Juventute!

CARNET DU JOUR

Cinéma
CORSO: 20.30, «La Vie, l'Amour, la Mort».
EDEN: 20.30, «Le Cirque».
RITZ: 20.30, «Les Arnauds».
PLAZA: 20.30, «Sartana».
SCALA: 20.30, «Cher».

Divers
AULA DU GYMNASE: 20.15, «Parents, êtes-vous d'accord?», causerie-discussion.

Pharmacie d'office
Pharmacie Neuenschwander, Industrie 1. (Dès 22 h., appeler le No 11.)



Souscription pour l'ouvrage

NEUCHÂTEL ET LA SUISSE

édité par le Conseil d'Etat à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération

Souscription auprès de l'Econamat de la chancellerie d'Etat, Château, 2001 Neuchâtel, au prix de 45 fr., jusqu'au 29 novembre 1969.

Neuchâtel, le 5 novembre 1969.
CHANCELLERIE D'ÉTAT

J'ai une flamme pour VIRGINIE

VIRGINIE

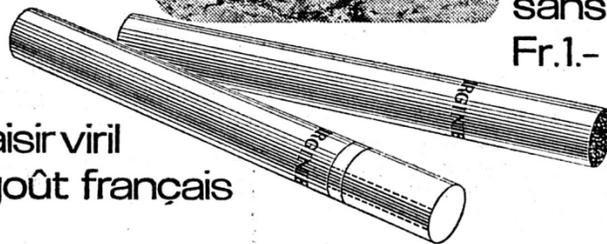
CIGARETTES
VIRGINIE
FILTRE
GÔT FRANÇAIS

VIRGINIE

flamme claire, joyeuse...
flamme digne d'allumer
une cigarette pleine de verve
sans fards, sans artifices
saveur authentique, plaisir viril
Virginia: goût français



Avec ou sans filtre
Fr.1.-



VF691

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

14 novembre 1969

Naissances

Brust Evelyn, fille de Jürgen, ingénieur, et d'Ursula-Johanna-Christa née Federspiel.
Palomo Pedro-José, fils de José-Luis, ouvrier de fabrique, et de Julia née Blanco.
Guillaume Olivier, fils de Jean-Marc, gendarme, et de Claudine-Lydie née Chassot.
Staufier Marilyn, fille de Pierre-Frédéric, agriculteur, et de Josiane-Jeanette née Schindelholz.
Zanacca Carole, fille de Sergio, géomètre, et de Francesca née Terzi.

Marriages

Grossenbacher René - Fernand, monteur électricien, et Stoudmann Marguerite.
Calame André-Edmond, agriculteur, et Perregaux-Dielf Jacqueline-Eliane.
Cattin Jean-François-Maxime, employé de bureau, et Wicht Marie-Claire.
Cuenat Charles-André-Abel, décolleteur, et Jacot Edmée-Monique.
Robert Jürgen - Gerhard, confiseur, et Schweizer Alice.

Décès

Capt née Roulin Eliane-Andrée, née le 27 octobre 1937, épouse de Gilbert-Louis (Rosiers 2).

A REMETTRE

Près de Genève,
magasin
tabacs, souvenirs,
papeterie et

SALON DE COIFFURE

messieurs, 2 places, moderne.
Ensemble ou séparément.
Tél. (022) 71 12 69.

Votre papier à lettre

est le reflet de votre personnalité
Raymond Serre 66, à La Chaux-de-Fonds, vous présente actuellement une sélection de papeteries de bon goût.

bonne lunette



bonne route

VON GUNTEN

Léopold-Robert 23
LA CHAUX-DE-FONDS

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange - Librairie place de Marché tél. 733 72.

En automne!

Troubles de la circulation!



Circulan

une CURE efficace

Circulan, en pharm./drog. 5.40, 1/2 l. 12.90, 1/4 22.50.

tabac
AMSTERDAMER

Articles hygiéniques

Demandez les prospectus.
Expédition rapide et discrète.
E. Schneider
Case postale 121
8024 Zurich

Devenez un lecteur de notre quotidien

**Le Peuple
La Sentinelle**

en vous y abonnant dès maintenant

ABONNEMENT :

1 mois Fr. 4.50 3 mois Fr. 13.—
6 mois Fr. 25.— 12 mois Fr. 50.—

● ATTENTION! A TOUT NOUVEL ABONNÉ POUR UN AN AU MOINS, LE JOURNAL SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1969.

La Chaux-de-Fonds, Parc 103 Lausanne, Saint-Pierre 1
Genève, Argand 4

Patinoire des Mélézes
HC La Chaux-de-Fonds
 Champion suisse

Sierre

MERCREDI 19 NOVEMBRE
à 20 h. 30 — LNA

Pourtour: adultes, Fr. 5.—; étudiants, Fr. 3.50; enfants, Fr. 2.—. **Tribune tubulaire:** debout, adultes, Fr. 6.—; étudiants, Fr. 4.50; enfants, Fr. 3.—. **Places assises numérotées:** supplément Fr. 5.—.
Location: Grisel tabacs, L.-Robert 12; Sandoz, tabacs, Forges; Graf, tabacs, Serre 79; buvette de la Patinoire — Simone Favre, D.-J.-Richard 33, Le Locle.

Une machine à écrire suisse HERMES dans chaque foyer

HERMES

LA MACHINE À ÉCRIRE SUISSE PARFAITE



Modèle Baby, super-légère et pourtant robuste, contenue dans un coffret
Fr. 248.—



Modèle Media, adopté par l'armée suisse à cause de sa solidité à toute épreuve, coffret tout métal
Fr. 395.—



Modèle 3000, la grande portable possédant tous les raffinements de la machine de bureau: tabulateur, marges éclairés visibles, etc.; coffret tout métal
Fr. 560.—

Mise à l'essai gratuite, location-vente, reprise avantageuse d'anciens modèles et service d'entretien chez



La Chaux-de-Fonds, Serre 66 ☎ 039 / 3 82 82
 Neuchâtel, Saint-Honoré 5 ☎ 038 / 5 44 66
 Neuchâtel, faubourg du Lac 11 ☎ 038 / 5 44 66



ZENITH LE CASTEL
 dès Fr. 265.—
 50 modèles en stock

VON GUNTEN

LA CHAUX-DE-FONDS
 Léopold-Robert 23
 Tél (039) 2 38 03

PIANO

A VENDRE tout de suite beau piano, en bon état de marche. Prix raisonnable.

Tél. (039) 2 75 68.

dans toute la Suisse...



10 pièces Fr. 1.50

Chaque Rio 6 Longo est soigneusement roulé à la main. Cône ou droit — lequel préférez-vous? Allumez-le n'importe comment, allumez-le n'importe quand — toujours il vous enchantera.

THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Samedi 22 novembre

Portes: 19 h. 45

Rideau: 20 h. 30 précises

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Une femme à louer

Comédie gaie en 3 actes de François CAMPAUX

interprétée par le Club littéraire de la Société suisse des employés de commerce

Mise en scène: Henri BARBEZAT
 Décors: Richard DERENNE

Prix des places (toutes numérotées)
 Fr. 3.50, 5.50, 6.50, 7.50 (vestiaire en sus)

Location à la Tabatière du Théâtre dès mardi pour les membres de la SSEC, dès mercredi pour le public

Lecteurs, favorisez les annonceurs de notre journal

MISE AU POINT

Pour mettre fin aux bruits qui circulent, j'informe MM. les architectes, gérants et propriétaires

que je n'ai nullement cessé mon activité et que je continue, comme par le passé, à exercer ma profession.

HENRI COMINI

Entreprise de bâtiments - Génie civil
 Maçonnerie - Béton armé - Transformations
 Rue de la Capitaine 5^b - Tél. 2 38 58
 LA CHAUX-DE-FONDS

PRÊTS
 sans caution



BANQUE EXEL
 La Chaux-de-Fonds

Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
 Ouvert le samedi matin



Municipalité de Saint-Imier

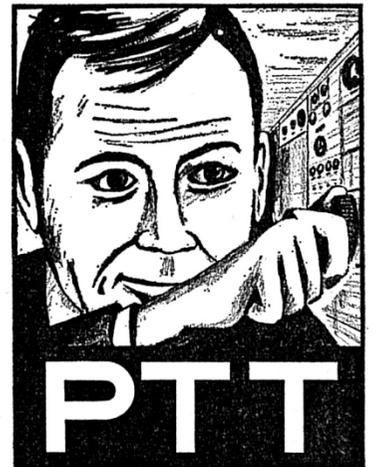
Stationnement en hiver

Avis aux usagers de la route

Afin de faciliter le déneigement des rues, les usagers de la route se conformeront aux prescriptions suivantes:

- Il est interdit de stationner des véhicules automobiles de 24 h. à 06 h. aux rues et places suivantes:
 rue des Jonchères
 rue du Midi
 rue Agassiz
 rue du Collège
 rue P.-Charmillot
 rue Neuve
 rue de la Société
 rue Basse
 rue du Raisin
 place Neuve
 place du Marché
- Les usagers ne possédant pas de garage pourront parquer leur véhicule, sous leur propre responsabilité, à un endroit qui leur sera désigné.
- Les usagers qui désirent parquer leur véhicule durant toute la période hivernale s'annonceront au secrétariat municipal jusqu'au 5 décembre 1969.
- La municipalité décline toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient survenir aux véhicules laissés en stationnement aux endroits susmentionnés lors des travaux de déneigement.
- Ces prescriptions sont valables durant toute la période d'hiver.

CONSEIL MUNICIPAL



Nous engagerions plusieurs

MONTEURS TÉLEX

pour activité intéressante dans le domaine des télécommunications (télégraphe).

Conditions:

- Certificat de capacité (mécanicien ou mécanicien-électricien).
- Age préféré: de 22 à 30 ans.
- Nationalité suisse.
- Bonne santé.

NOUS OFFRONS:

- des places stables avec possibilité d'avancement;
- un salaire initial avec prise en considération de l'activité antérieure;
- la semaine de travail de cinq jours.

Tous renseignements peuvent être obtenus par téléphone au No 13.

Les offres de service manuscrites, accompagnées d'un bref curriculum vitae, du certificat de capacité professionnelle et de l'attestation des notes, doivent être adressées à la

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT
 DES TÉLÉPHONES
 1002 LAUSANNE

Les élèves-officiers de l'Armée du Salut mènent campagne à La Chaux-de-Fonds

du 15 au 23 novembre 1969

Tous les soirs, à 20 h.:
 programme intéressant et varié

Matinées pour les enfants:

du lundi 17 au vendredi 21 novembre,
 de 16 h. 30 à 17 h. 15

Salle de l'Armée du Salut
 Rue Numa-Droz 102, La Chaux-de-Fonds

J'ai trouvé

le moyen de faire exécuter mes photocopies à la minute, sous mes yeux, et à un prix avantageux, chez Reymond, rue de la Serre 66, à La Chaux-de-Fonds.



maître opticien ne pas le perdre de vue
 Hôpital 27
 NEUCHÂTEL

Médailles d'or pour maîtres et apprentis

Brillants succès suisses lors de concours internationaux professionnels

Le bijou suisse jouit dans le monde entier, depuis des années, d'une réputation bien établie, et il est très recherché. Nos bijoutiers peuvent être à juste titre aussi fiers de la précision de leur travail que de l'inspiration sans cesse renouvelée qui préside à l'exécution de leurs créations. L'Union suisse de la bijouterie et de l'orfèvrerie, qui réunit tous les fabricants de bijoux, a tout lieu de se féliciter des médailles décernées dans des concours professionnels internationaux à des jeunes spécialistes de la branche.



Le joaillier zurichois Barth remporta un succès à New York avec une bague en or très originale: en pouvait être enfilée par quatre ouvertures différentes.

Une médaille d'or et un diplôme pour un jeune Genevois

Le Genevois Serge Burgat, âgé de 19 ans, apprenti bijoutier chez Weber & Cie S.A., à Genève, se souviendra certainement toute sa vie du mois de juillet où il représenta la Suisse au Concours professionnel international de Bruxelles. Serge Burgat fut classé premier, avec 93 points, devant le candidat de Grande-Bretagne (88 points), d'Espagne (72 points), d'Allemagne, d'Italie, du Portugal et d'Irlande. Il reçut une médaille d'or et un diplôme.

Serge Burgat devait réaliser comme sujet imposé une broche « brute », soit une broche non terminée, à l'état d'ébauche en quelque sorte, et ce d'après un dessin d'exécution. Ce concours permit aux apprentis de donner la preuve de leur habileté manuelle sous contrôle.

L'OSCAR du bijou

Les choses se présentent tout différemment pour les bijoutiers qui participent à l'« International Diamonds Award » de New York. Un jury international extrêmement sévère examine les bijoux qui lui sont soumis et n'attribue qu'à un très petit nombre, une élite, le fameux « International Diamonds Award », qui est, plus ou moins, l'« Oscar » du bijou.

Nos joailliers abonnés à ce genre d'OSCARS

Le jury tient non seulement compte dans son appréciation de la qualité de l'exécution, mais également de l'inspiration créatrice qui a présidé à la composition des bijoux présentés. Or nos joailliers semblent être abonnés à ce genre d'« Oscars »: on retrouve chaque année quelques maisons suisses au nombre des élus. En 1969, sur les 1800 pièces de joaillerie qui furent soumises au jury par 627 artistes de 30 pays différents, 30 créations seulement ont été trouvées dignes de telles distinctions et sept d'entre elles provenaient de Suisse.

Deux maisons suisses firent sensation

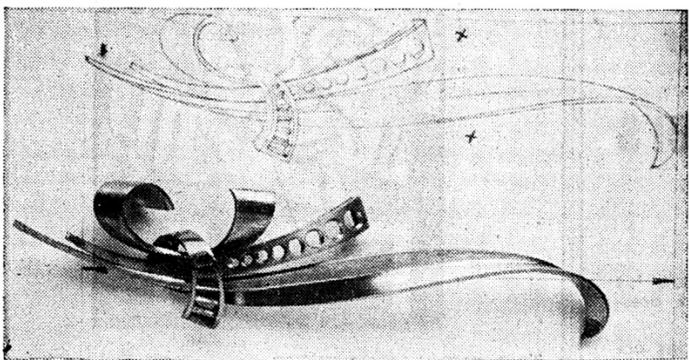
Les bijoux ornés de petits diamants étaient particulièrement nombreux cette année; 4000 diamants avaient été utilisés pour la réalisation des 30 bijoux qui reçurent des prix, et le plus gros de ces diamants avait moins d'un carat. Deux maisons suisses firent sensation à cause des nouveaux matériaux auxquels elles avaient eu recours. Tout d'abord Longines, qui avait élégamment combiné le bois de rose brésilien avec des diamants, et ensuite Piaget, qui utilisait de manière parfaite des petits morceaux de nacre. Des plaques d'émail conféraient une note originale à certains bijoux. Deux maisons participant au concours de cette année, Schlegel & Plana, Berne, et Longines, Saint-Imier, figuraient pour la troisième fois au nombre des lauréats et furent nommées membres de la « Diamonds International Academy » qui, jusqu'à présent, ne compte que 42 membres.

Faire respecter notre « tradition et qualité »

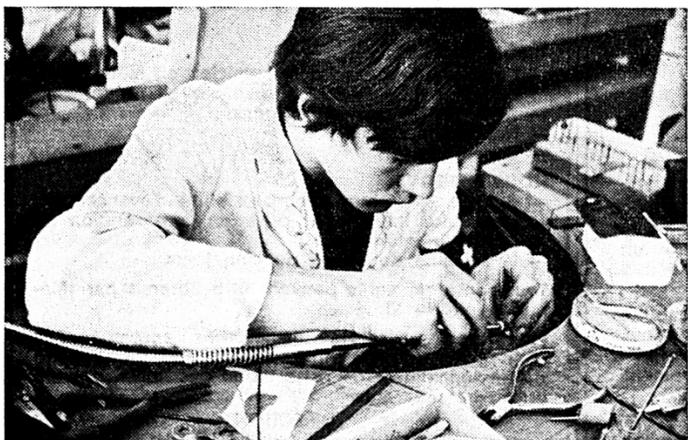
Qui ne serait fier des brillants succès remportés par un apprenti et par des maîtres au-delà de nos frontières! On peut d'ailleurs être certain que le jeune apprenti bijoutier genevois, qui témoigna à Bruxelles de la haute qualité du travail suisse et de l'excellence de notre formation professionnelle, saura faire respecter cette « tradition de qualité » qui est la nôtre quand il aura quitté les rangs des apprentis pour devenir un maître lui-même.



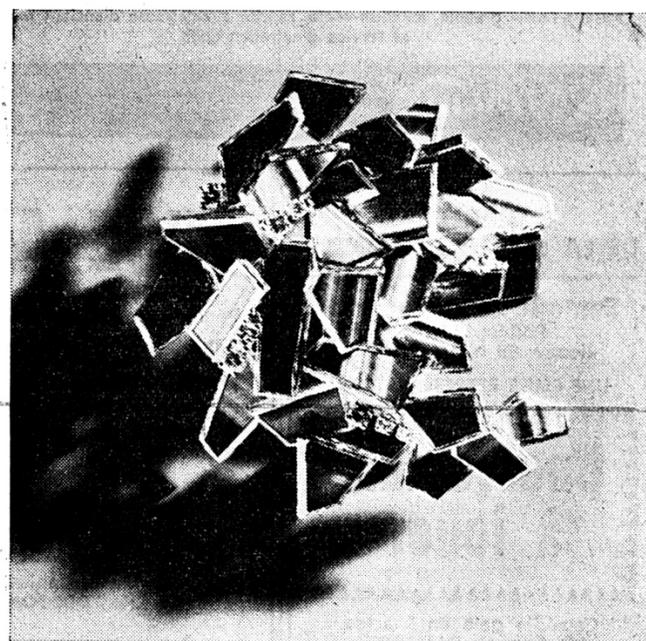
Bracelet-montre en bois de rose brésilien orné de 177 diamants; une petite merveille de beauté, de richesse et d'élégance qui est une création Longines.



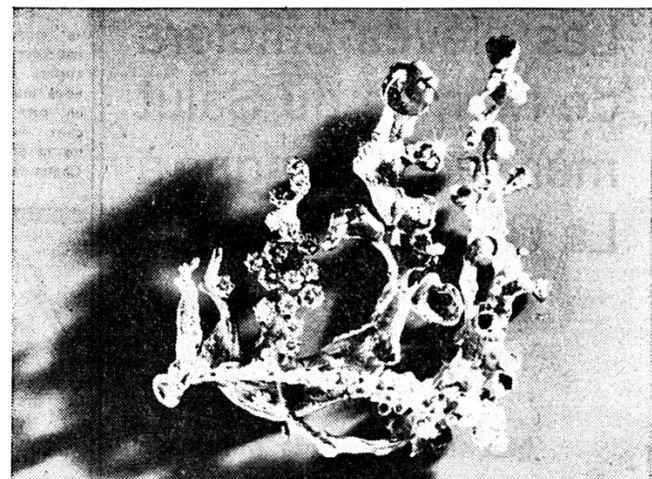
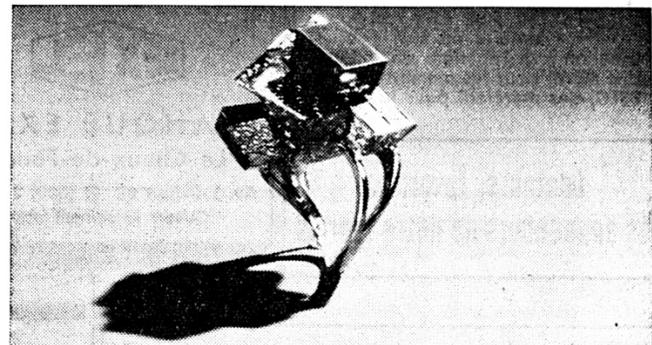
La broche « brute » qui obtint un premier prix avec le dessin d'exécution d'après lequel ce bijou fut exécuté et qui fut remis à tous les participants à ce concours.



Serge Burgat, l'apprenti bijoutier genevois, au travail.



Seule la maison Schlegel & Plana, de Berne, a été distinguée par deux fois pour ses créations. Des diamants et des petits cubes d'or et de lapis-lazuli enrichissent la bague, tandis que la broche se compose de plaques en œil-de-tigre brun serties d'or et de diamants.



« Flower of Paradise », la « Fleur de Paradis »! Tel est le nom poétique de la broche présentée par la maison Hans Ruedi Wagner, de Vauffelin, à laquelle vingt-deux diamants combinés harmonieusement à de nombreuses petites plaques d'émail bleu et pourpre confèrent un indéniable cachet.

GRACE A UN PERSONNEL HAUTEMENT QUALIFIÉ...

... DES INSTALLATIONS BIEN CONÇUES
ET BIEN EXÉCUTÉES...

... DES APPAREILS DE QUALITÉ

Services industriels

LE LOCLE

REVÊTEMENTS DE TOUS
SOLS ET ESCALIERS
EN MATIÈRES PLASTIQUES
TAPIS TENDUS OU COLLÉS

ORFEO GIANINI

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Jardinière 41
Tél. (039) 2 59 97

Les artisans du
collège Girardet
au Locle

Maspoli & Cie

BATIMENTS
TRAVAUX PUBLICS

Foule 26 - Tél. 5 20 93
LE LOCLE

COUVERTURE
FERBLANTERIE

R.E. Sommer

LE LOCLE
Rue des Envers 60
Téléphone 5 36 61

La construction du **COLLÈGE PRIMAIRE GIRARDET**
a été réalisée par

SEMPA SA

avec la collaboration de maîtres d'état et
d'entreprises du Locle et de la région

FERBLANTIER APPAREILLEUR
Air comprimé - Aspiration
Ventilation

René Vernetti

LE LOCLE
Rue des Envers 17
Tél. (039) 5 24 39

MENUISERIE

Les Fils de Jean Conti

Crêt-Perrelet 3
Téléphone 5 41 35
LE LOCLE



SEMPA SA
constructions préfabriquées

Remparts 19 - 1401 YVERDON
Tél. (024) 2 30 56 - 2 87 78

bâtiments scolaires - halles de gymnastique -
colonies de vacances - hôpitaux - bâtiments
administratifs - pavillons de logements - bureaux -
fabriques - etc.

André BUBLOZ

INSTALLATIONS:
TÉLÉPHONE
HORLOGES et
SIGNAUX

Chemin des Etangs 17
Téléphone 5 20 69
LE LOCLE



VITRERIE
Jost

LA CHAUX-DE-FONDS
Serre 62 - Tél. 2 13 22

LE LOCLE
Grand-Rue 40 - Tél. 5 17 36

Marcel Lagger & Fils

GYPSERIE PEINTURE Papiers peints

Bassets 72 - Tél. 2 14 44
LA CHAUX-DE-FONDS

SPÉCIALITÉS:
PLEINP-O-COL
EMAIL BÉTON

CHRONIQUE GENEVOISE

Prévoyance sociale et santé publique L'ASSISTANCE MÉDICALE

Nous avons reçu le toujours volumineux rapport général du Service d'assistance médicale pour 1968. Celui-ci rend compte également de l'activité des policliniques universitaires et des établissements hospitaliers dépendant directement de l'Etat: Hôpital cantonal, Clinique de Bel-Air, Maison des convalescents et Maison de Loëx.

Sans nous étendre outre mesure, nous allons exposer aussi succinctement que possible les données de nature à intéresser le lecteur. Soulignons d'abord que le chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique Willy Donzé est de droit président des commissions administratives des divers établissements hospitaliers cités plus haut et que ce n'est pas une sinécure pour celui qui veut suivre de près leur gestion, ce qui fut le cas d'abord du temps de notre regretté Jean Treina, puis de son successeur.

Le nombre des malades hospitalisés au compte du Service d'assistance médicale ne présente qu'une légère augmentation (plus 37) par rapport à 1967. Cependant, il est utile de préciser qu'à la suite de la suppression de la division des lits de la policlinique de chirurgie à partir du 1^{er} octobre 1968, on enregistre une diminution de 124 malades pour cette division. En ce qui concerne l'Hôpital cantonal (moins 21), la Maison de Loëx (plus 1) et la Maison des convalescents (plus 13), on peut considérer que le nombre des malades est stable. Par contre, une augmentation relativement importante apparaît à la Clinique psychiatrique de Bel-Air (plus 92) et dans les établissements privés (plus 76). Bien qu'on constate une augmentation du nombre de malades à la Clinique psychiatrique de Bel-Air aussi bien pour les Genevois (plus 14), les confédérés (plus 62) que les étrangers (plus 16), le nombre de journées pour les Genevois et les étrangers est en diminution (moins 667 au total) alors que pour les confédérés il a augmenté de 7480. Le fait que les malades confédérés domiciliés à Genève ne sont plus transférés dans leur canton d'origine en est vraisemblablement la cause. Il y a lieu de souligner également le rôle important joué sur le plan hospitalier par les pensions privées placées sous la surveillance du Centre d'information et de coordination pour personnes âgées. Si ces pensions n'existaient pas, la très grande majorité des 542 personnes placées dans ces établissements au compte du Service d'assistance médicale aurait dû séjourner à la Clinique psychiatrique de Bel-Air ou à l'Hôpital cantonal.

En 1968, 2004 cas (chaque cas comprenant souvent plusieurs membres de la même famille) ont été traités au titre du Concordat et 272 cas conformément à la Convention administrative relative aux assistés ressortissants de plusieurs cantons. Il s'agit aussi bien de personnes hospitalisées que de personnes traitées ambulatoirement.

Mémento genevois

COMÉDIE (161. 24 05 00): 20.45, «Quarante Carats», de Barillet et Grédy, avec Gaby Sylvia, Bernard Lavalette et Denise Grey (Galas Karsenty-Herbert).



Le nombre total des malades hospitalisés au compte du Service d'assistance médicale s'est élevé à 8508 (8471 en 1967).

La répartition de ces malades s'établit de la façon suivante :

Genevois		Malades	Journées
Hôpital cantonal		1232	41 022
Clinique psychiatrique de Bel-Air		322	53 657
Maison des convalescents		143	4 387
Maison de Loëx		166	45 823
Division des lits des policliniques de chirurgie et de médecine		228	2 384
		2091	147 273

Confédérés		Malades	Journées
Hôpital cantonal		2475	74 351
Clinique psychiatrique de Bel-Air		462	57 557
Maison des convalescents		244	7 418
Maison de Loëx		155	40 623
Division des lits des policliniques de chirurgie et de médecine		372	3 651
		3708	183 600

Etrangers		Malades	Journées
Hôpital cantonal		1493	38 071
Clinique psychiatrique de Bel-Air		224	23 485
Maison des convalescents		128	3 355
Maison de Loëx		50	13 767
Division des lits des policliniques de chirurgie et de médecine		272	2 458
		2167	81 136

En outre, 183 malades genevois, 231 malades confédérés et 128 malades étrangers ont été soignés en sanatorium et dans d'autres établissements privés.

Les dépenses totales à la charge de l'Etat ont passé de 45 millions en 1964 à 75 millions en 1968 (en nombre rond).

HÔPITAL CANTONAL

Au chapitre de l'Hôpital cantonal relevons que la première partie est consacrée à la Commission administrative qui a tenu dix séances ordinaires et aux sous-commissions qui ont tenu, dans l'ensemble, une vingtaine de séances.

La mémoire de notre camarade Jean Treina est évoquée et l'on précise qu'il a présidé la Commission administrative pendant onze ans (1954-1965).

Durant dix-neuf ans, il présida successivement le Département du commerce et de l'industrie, puis le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, à la

tête duquel il succéda à M. Antoine Pugin en 1954.

C'est grâce à ses efforts que fut menée à bien la première étape de la reconstruction de l'Hôpital cantonal. Il s'attacha également de toute son énergie à développer les établissements hospitaliers genevois. On ne dira jamais assez quelle haute idée il se faisait du sens social de sa mission et toute la reconnaissance que lui doit en particulier le personnel hospitalier pour l'amélioration de ses conditions de travail.

Et la Commission administrative renouvelle à M^{me} Treina, qui a si bien su seconder et soutenir son époux dans toutes les circonstances de sa vie politique, ses condoléances émues.

TROISIÈME ÉTAPE DE LA RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL

Durant cette année, les commissions de reconstruction et de coordination ont poursuivi l'étude du programme de la troisième étape de la reconstruction de l'hôpital. Quelques problèmes d'importance capitale ont pu être résolus; il s'agissait de déterminer les circulations internes et l'entrée des visiteurs. Celle-ci a été déplacée au sud du bâtiment des lits. Il est proposé de construire une tour contenant six ascenseurs contre la face sud du bâtiment des lits. Cela évitera les embouteillages au moment des visites, qui accèderont ainsi directement aux unités de soins, et palliera l'insuffisance actuelle des moyens de circulation verticaux. Au niveau du sol, les locaux annexes réservés spécialement au public trouveront aisément place. L'arrivée des visiteurs se fera par le boulevard de la Cluse.

Les nouvelles méthodes d'enseignement ont amené la Faculté de médecine à demander la refonte du projet du bloc d'enseignement. Le hall d'entrée actuel, 24, rue Micheli-du-Crest, fera office de salle de pas perdus, réservée aux étudiants et à l'enseignement.

Le futur centre médical et chirurgical des entrées, la radiologie, les blocs chirurgicaux, qu'il serait judicieux de pouvoir agrandir dans les années à venir, ont également fait l'objet d'une étude poussée.

Le problème des circulations externes et des parkings a aussi retenu l'attention de la commission.

Le projet définitif de la troisième étape de la reconstruction de l'hôpital a été accepté par la Commission administrative, et les architectes ont pu remettre, comme prévu, à fin septembre 1968, les plans définitifs au Département des travaux publics.

On sait que le Grand Conseil a, depuis lors, voté les crédits en vue de cette troisième étape.

(A suivre.)

Les propos libres du père Gnagnu

Le Parti libéral est un curieux parti, il brûle aujourd'hui ce qu'il adorait hier. Il adore en ce moment la lutte ouverte. Il est contre la « combinaison » cuisinée par les notables. Il est contre la routine qui est de voter pour les gens en place.

Enfin, il essaye de se refaire une virginité depuis longtemps perdue.

Tout cela parce que les circonstances ne lui sont pas propices. Mais tout cela n'est qu'une façade commandée par l'événement. Si tôt les élections terminées on assistera aux grandes réconciliations aux séances du Grand Conseil, quand il s'agira de lutter contre la gauche.

Un Jean Vincent au Conseil d'Etat, c'est pour les libéraux le rouge au front, la fin de leur quiétude. En toute objectivité, ce ne sont pas les piètres explications que les deux candidats ont données lors du face à face avec la presse qui ont convaincu.

Reprocher à Vincent de se faire soigner les yeux à Moscou... autant reprocher à Sophia Loren de venir accoucher à Genève.

Vouloir empêcher une représentation au Conseil d'Etat d'une large couche de la population, c'est ça leur démocratie.

Et ta sœur.

Le père Gnagnu.

Le Théâtre de la cour Saint-Pierre ne saurait disparaître

Nos lecteurs ont déjà été renseignés qu'une société SEFTI avait racheté le capital de la Société immobilière qui abrite le théâtre de la Cour Saint-Pierre. De ce fait, tous les locataires ont reçu leur congé, y compris M^{me} Casetti-Giovanna, directrice du théâtre; l'immeuble doit être transformé, ce qui signifie la fin de l'activité théâtrale.

On sait qu'outre le théâtre qui compte 482 places, cet édifice comporte la salle Odier (350 places) et deux salons (60 et 40 places). Cette nouvelle est d'autant plus consternante, que des théâtres genevois disparaissent l'un après l'autre: le Théâtre de Carouge, le Grand-Casino, la Réformation et, d'ici peu, le Victoria-Hall sera aussi l'objet d'importantes réfections.

SON UTILITÉ

Le Théâtre de la Cour Saint-Pierre tient une place importante dans la vie artistique genevoise. Créé en 1828, il fut d'abord le siège du Conservatoire de musique. Franz Liszt y enseigna et y donna des récitals, comme aussi Dinu Lipatti, Nikita Magaloff, Clara Haskil, Ségovia. Licette Darsonval et Ludmila Tchérina y dansèrent; on y vit Dullin et sa troupe et il abrita de nos jours les opérettes applaudies autrefois au Grand-Théâtre. Sans parler des conférenciers prestigieux et des éminentes personnalités internationales que les Rencontres internationales de Genève y ont amenés à chacune de leurs sessions et ceci régulièrement depuis 1948.

VA-T-ON LE LAISSER DÉMOLIR ?

Dès l'annonce d'une démolition imminente, les milieux culturels s'émurent et décidèrent de faire l'impossible pour tenter d'éviter la disparition de cette salle irremplaçable. Ainsi fut fondée l'Association des amis du Théâtre de la Cour Saint-Pierre, dont le président est M^{er} Eric Sandoz, président des Intérêts de Genève.

Avant d'une réunion de presse, il a rappelé qu'en moins de vingt ans, la population genevoise a plus que doublé, alors que le nombre de ses salles de spectacles s'était fort amenuisé. La cessation de l'activité de ce théâtre devrait avoir lieu le 30 juin 1970, alors que des contrats

ont déjà été signés pour la saison 1970-1971.

M^{er} Sandoz rappela que ce théâtre a toujours joué avec succès, sans demander aucune subvention. L'association se propose d'entrer en contact avec les autorités municipales et cantonales pour qu'elles le rachètent. (Il fallait y songer avant, réd.) Il pourrait en plus de son activité antérieure, devenir une annexe du Conservatoire; ou une annexe du Grand-Théâtre pour de petits opéras, ou encore recevoir un centre dramatique, idées chères à M. Herbert Graf.

S. O. S.

M. Jean Vigny, président du Conseil genevois des théâtres et de la musique a dit combien le conseil était navré de voir encore cette salle disparaître, après tant d'autres, alors que notre population a doublé en trente ans.

Il n'y a pas très longtemps, la communauté aurait pu acquérir l'immeuble à des conditions intéressantes. Demain, il faudra probablement une somme double. Aussi estime-t-il indispensable que nos autorités constituent un dossier et trouvent une solution pour éviter cette destruction.

M. Guillaume Chenevière, président du Cartel des théâtres dramatiques partage entièrement cet avis.

UNE PÉTITION VA ÊTRE LANCÉE

Notre camarade Claude Ketterer, maire de la ville, a déjà déclaré que « pour l'instant, la ville ne peut songer à acquérir cet immeuble, mais qu'elle reste prête à examiner le problème ».

Les autorités cantonales n'ayant pas encore été contactées, une pétition va être lancée. L'opinion publique devra donc manifester son attachement au théâtre. Un fort courant d'opinion en faveur de cette salle permettra d'en assurer la survie.

Il faut sauver ce sympathique et excellent théâtre!

C.-S. MUELLER.

Ndlr. — Nous reviendrons dans un prochain article sur cette affaire, car il est évident que les autorités ne sauraient se prêter à une opération spéculative. Il y a belle lurette que les autorités de la ville auraient dû se préoccuper de la survie du Théâtre de la Cour Saint-Pierre, c'est-à-dire avant que les spéculateurs s'en mêlent!

Le programme d'action des métallos FOMH pour 1969 - 1970

De « Syndicats libres »:

A. Application d'accords conventionnels

1. Mise au point d'une réglementation locale pour le libre passage entre les institutions de prévoyance des entreprises par la création d'une fondation paritaire.

2. Etude en vue de l'application rapide de l'accord conventionnel sur le perfectionnement professionnel.

3. Mise en service du fonds de participation et extension de son application aux entreprises marginales.

B. Revendications locales

1. Augmentation générale des salaires réels pour le début de 1970.

2. Importante élévation des salaires minimums d'embauche.

3. Compensation du renchérissement en 1970 par le moyen d'une augmentation générale égalitaire.

4. Revendications relatives à un effort particulier en vue de lutter contre la crise du logement.

5. Généralisation du salaire mensuel.

Ce programme a été mis au point par le comité des métaux suite à de larges discussions qui ont eu lieu dans les groupes d'entreprises et à l'assemblée générale des délégués. Si les travailleurs apportent leur appui aux efforts déployés par le syndicat, il sera possible de faire triompher nos demandes. Nous savons que notre programme est chargé, mais nous savons aussi que l'industrie genevoise doit être à même de faire droit aux revendications syndicales. Le succès dépend entièrement de la volonté et de la ténacité de tous les travailleurs.

Travailleurs des entreprises de la métallurgie genevoise, soutenez votre syndicat en participant activement aux assemblées d'usines et en rejoignant nos rangs!

Comité des métaux.

Ajoutons que le comité des métaux est présidé par notre camarade Louis Folquet, élu député le mois dernier.

toutes opérations de banque

caisse d'épargne genève

1816

établissement public d'épargne et de crédit



VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

CHATEAU-D'ŒX UN APATHIQUE ?

Lu dans un article du libéral Rz commentant les élections dans le « Journal de Château-d'Œx » :

« Nous ignorons si la propagande, que nous préférons ne pas qualifier, du Parti socialiste, a joué un rôle en sa faveur. »

La propagande socialiste a été particulièrement vive à Château-d'Œx. Mais pourquoi M. Rz ne veut-il pas la qualifier ? Nous aurions été si heureux d'apprendre son avis ! L'apathie qui a provoqué la défaite de son parti — comme il le reconnaît lui-même — l'aurait-elle frappé au point de le rendre incapable de trouver des épithètes ?

MONTREUX HOMME DE GAUCHE ?

Parlant à Montreux devant les paroisses protestantes, M. Marcel Regamey de la « Nation » a parlé de la gauche et de la droite. Pour qui l'ignorait, précisons que c'est actuellement son grand dada. Selon notre confrère Luginbuhl du « Journal de Montreux », M. Regamey a notamment déclaré :

« En Suisse, tout le monde est de droite, bien que tout le monde se dise de gauche, car il n'y a pas de vrais hommes de gauche », de révolutionnaires (quelques étudiants, tout au plus !)

Pour prendre à tel point ses désirs pour des réalités, M. Regamey doit être, nous le craignons, un utopiste. Donc un homme de gauche !

meu doit être, nous le craignons, un utopiste. Donc un homme de gauche !

BEX ABUS

Dans le « Journal de Bex », un lecteur se plaint des ramasseurs de châtaignes :

« Entre le 1^{er} et le 2 novembre, écrit-il, ce n'est pas loin d'une tonne de châtaignes qui, tant par voitures, motos ou à pied sont descendues de la Combe vers la ville et la plus grande partie fut ramassée où la forêt est ébûchée et fauchée régulièrement. »

« Une seule personne est venue me demander si elle pouvait ramasser des châtaignes et a donné en partant 5 fr. à ma femme. Merci. »

« Une autre était déjà presque en train de ramasser les fruits que ma femme découvrait avec le râteau à un endroit où nous n'avions pas encore pu ramasser. »

« Une autre qui ramassait pour le second jour m'a contesté la propriété du terrain et des fruits, j'ai dû passer trois fois vers elle lui dire que nous n'avions pas fini de ramasser pour qu'elle se décide à partir. Une autre année j'ajouterais le parfum ! »

« A deux motocyclistes qui s'apprêtaient à descendre avec 70 à 80 kg. j'ai dit vous en aurez de quoi manger jusqu'au printemps. »

Ceux-ci m'ont répondu : « Ne t'en fais pas, nous avons 60 lapins à la maison. »

Lorsque certains auront reçu un fort marron ou une châtaigne bien assénée par un propriétaire exaspéré, ils se plaindront !

LAUSANNE IMPORTANTE MOTION

La concurrence fiscale entre communes est une entrave importante au développement économique et rationnel du canton. Il est heureux, en conséquence, que le député socialiste de Morges, P. Muller, appuyé par un grand nombre de ses camarades, ait déposé la motion suivante devant le Grand Conseil :

« Pour aider les communes vaudoises à résoudre leurs problèmes financiers et supprimer la concurrence fiscale entre elles, les députés soussignés demandent la suppression de l'article 7 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux. Cet article permet aux communes d'arrêter le taux de progression des impôts. Cette possibilité est utilisée par 123 communes dont 91 dans les districts des bords du Léman déjà géographiquement privilégiés. »

La majorité bourgeoise de ce canton sera-t-elle assez sage pour joindre ses voix à la motion socialiste ?

VÉBÉ.

L'Université de Lausanne: un parent pauvre du budget de l'Etat de Vaud

A l'occasion de la rentrée universitaire, le rectorat de l'Université de Lausanne a présenté à la presse ses préoccupations actuelles.

M. Rivier, recteur, et les deux vice-recteurs ont exposé trois importants problèmes : la loi sur l'enseignement supérieur, Dorigny et le budget pour 1970.

En ce qui concerne la loi sur l'enseignement supérieur, l'Université de Lausanne a organisé, cette année, une consultation générale. Les différentes propositions et les avis motivés recueillis à cette occasion sont maintenant à la disposition de la « délégation de l'Université » à la Commission extra-parlementaire, qui s'est chargée de rédiger un document de synthèse. L'Université se propose d'agir concrètement avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, laquelle n'est pas pour demain. Certaines expériences envisagées pourraient être très utiles pour la mise au point des textes légaux.

La participation des membres du corps intermédiaire et des étudiants à la vie de l'Université est souhaitable. Cette idée a d'ailleurs été accueillie favorablement par la conférence des recteurs suisses, par l'Union nationale des étudiants suisses et par la Conférence universitaire suisse.

Quelle sera donc la forme de participation expérimentale ? Plutôt que d'intégrer aux structures existantes des membres du corps intermédiaire et des étudiants en proportion de toute façon discutable, le rectorat désire créer, en dehors de toutes bases juridiques, des « instruments de participation », en l'occurrence des commissions tripartites, composées d'un nombre égal de professeurs, de membres du corps intermédiaire et des étudiants. Les commissions tripartites devraient exister à tous les niveaux de l'Université. Toutefois, il s'agit d'une expérience limitée dans le temps, servant surtout à préciser les futures bases de la participation. Le rectorat n'a pas l'intention de susciter le bavardage, mais de provoquer une prise de conscience des possibilités réelles du dialogue.

Le recteur a rendu ensuite hommage au BUD. Il s'est félicité du déroulement des travaux de construction du collège propédeutique à Dorigny. Celui-ci pourra vraisemblablement être occupé le 15 octobre 1970. L'ordre d'urgence des travaux, compte tenu des crédits d'investissements à long terme mis à la disposition par l'Etat, prévoit après le collège propédeutique, le bâtiment des sciences physiques, et l'Ecole des hautes études commerciales.

Pour la première fois, dans son histoire, l'Université de Lausanne a préparé elle-même son budget à l'intention du Conseil d'Etat. Ce budget s'élève à 22,87 millions de francs contre 18,78 millions en 1969, soit une augmentation de plus de quatre millions de francs, en pourcentage, 22 %. Pour sa part, le Conseil d'Etat a ramené le taux d'augmentation de 22 à 12 %, soit 1,7 million de francs de moins.

Le rectorat déplore cette décision, qui, dit-il, donne l'impression que la haute école n'est plus considérée comme un secteur prioritaire. En comparant les taux d'augmentation antérieurs, on constate que l'augmentation oscillait entre 21 et 24 %.

Le Conseil d'Etat a fait savoir au rectorat que l'Université devrait se contenter à l'avenir de voir son budget d'exploitation augmenté « parallèlement aux ressources de l'Etat, c'est-à-dire qu'il pourra croître à un taux de 10 % environ. Certes, le développement de l'Université est indispensable et l'enseignement supérieur ne doit pas devenir un parent pauvre au budget cantonal.

Toutefois, il faut remarquer que le Conseil d'Etat a établi un budget équilibré correspondant aux possibilités financières du canton. Si l'Université est un secteur prioritaire, d'autres le sont tout autant, si ce n'est davantage. Il suffit de songer à notre équipement hospitalier pour s'en convaincre.

K. Sch.

Commune de Lausanne AVIS

La Direction des services Industriels, service de l'électricité, fera procéder prochainement à l'élagage des arbres situés à proximité de ses lignes électriques sur les territoires de Lausanne, du Mont, de Romanel, de Prilly, de Jouxens, de Saint-Sulpice, d'Epalinges, de Belmont, de Pully et de Paudex.

Les propriétaires intéressés sont priés d'en prendre note et de faciliter la tâche du personnel chargé de ce travail.

D'autre part, dans le cas d'abatage d'arbres à proximité de réseaux aériens, le personnel et le matériel nécessaires à la protection des lignes sont mis gratuitement à la disposition des propriétaires. Toutefois, les travaux d'abatage eux-mêmes incombent à ces derniers, lesquels voudront bien aviser le service de l'électricité deux ou trois jours à l'avance (tél. 021/21 46 01, interne 255).

Coop-Loisirs: En direct avec Claude Mossé

Globe-trotter infatigable, Claude Mossé a rapporté de ses récents voyages une série d'impressions suggestives. Témoin de grands événements mondiaux, le reporter a saisi les images les plus significatives, autour desquelles il a essayé de bâtir une vision objective de la situation internationale actuelle.

L'autre soir, sur l'invitation de Coop-Loisirs, il a présenté une conférence publique sur les problèmes les plus préoccupants de cette année. Une causerie-dialogue fut ensuite engagée. On peut regretter que la participation à cette discussion ait été plutôt miteuse.

C. Mossé a fait un survol des « points chauds » de notre planète, avant d'analyser les conséquences éventuelles des troubles qui menacent la paix. « La conquête de la lune doit être considérée comme une péripétie, sans plus. 1969 n'est pas une année extraordinaire, mais une continuation de la nouvelle renaissance engagée en 1968 », a-t-il déclaré.

Le Moyen-Orient a retenu l'attention de l'orateur qui émet des propos pessimistes quant à l'éventualité d'un règlement du conflit israélo-arabe. Si les pressions arabes à l'égard d'Israël sont aussi vaines qu'inutiles, on peut aussi s'interroger sur les intentions agressives du militaire Moshe Dayan.

Une solution satisfaisante pour les réfugiés palestiniens n'est pas pour demain. Les Etats arabes soutiennent financièrement les guérilleros palestiniens, toutefois aucun n'a envie d'abriter sur son territoire cette population déshéritée. Pour les Libanais, la présence des feddayins est un véritable cheval de Troie. Le chef égyptien, Nasser galvanise son peuple. On peut se demander si cet homme politique veut vraiment un nouvel affrontement avec ses ennemis, ou s'il tient davantage à lutter spectaculairement pour demeurer le leader arabe incontestable.

Un règlement des hostilités du Moyen-Orient par l'intermédiaire de l'ONU serait voué à un échec certain. En effet, on peut douter de l'efficacité de cette organisation internationale.

Escalade en Algérie, qui à travers une crise cherche la meilleure issue. Il est vrai que les divergences tribales ne facilitent pas l'harmonisation du pays. L'observateur remarque partout des éléments de l'armée, alors que l'équipement hôtelier devient désuet. De l'Afrique du Nord, le reporter de la Radio romande nous emmène directement aux Etats-Unis. Pour dresser un portrait du Nouveau-Monde, un séjour à New York s'impose, le temps

de prendre le rythme infernal de cette ville conditionnée. Le New-Yorkais s'est habitué à ce genre d'existence presque excentrique. Il parcourt chaque jour plusieurs centaines de kilomètres pour regagner la cité-dortoir. De retour dans son foyer, il s'installe confortablement devant la télévision pour voir des westerns. Les heures de travail comme les pauses sont réglées: identiquement pour tous, ouvriers ou directeurs. New York ne dort pas tranquille. La violence guette les passants dès que la nuit tombe. Le racisme aussi gagne de l'ampleur, sur le territoire des Etats-Unis. Dans certains Etats du Sud notamment, la haine raciale devient insupportable. On assiste à des scènes révoltantes qui se répètent quotidiennement. L'économie américaine fait confiance à la valeur intellectuelle des cadres, quel que soit leur âge. C'est ainsi que l'on rencontre assez fréquemment des directeurs d'entreprises qui n'ont pas atteint la trentaine. Deux mots sur l'Allemagne, pour souligner l'étonnant « miracle économique » de ce pays qui vient d'accorder ses faveurs à un gouvernement socialiste. La contestation est aussi évoquée. Le confédéric estime que ce phénomène est nécessaire à la préparation de la nouvelle société de demain.

K. Sch.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Panavision - Eastmancolor
Un grand western américain
LA POURSUITE DES TUNIQUES BLEUES
Glenn Ford, George Hamilton, I. Stevens, P. Petersen, T. Armstrong, M. Baer

Athénée Tél. 25 24 12

14.00 17.15 20.30 16 ans
D'après le roman de Joseph Kessel
L'œuvre sublime de J.-P. Melville, qui vous prend aux tripes !
L'ARMÉE DES OMBRES
Lino Ventura, Paul Meurisse, Simone Signoret, J.-P. Cassel (Fav susp.)
« LE » film français de cette saison !

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Première vision
Un film d'André Cayatte
LES CHEMINS DE KATMANDOU
Renaud Verley, Jane Birkin, Serge Gainsbourg, Elsa Martinelli, Pascale Audret, David O'Brien - Eastmancolor

Bel-Air Tél. 25 53 12

14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 18 ans
Première
Le nouveau film d'éducation sexuelle, réalisé par Oswald Kolle
TA FEMME... CETTE INCONNUE !
(LE MIRACLE DE L'AMOUR)
Où l'on montre ce que hier encore on n'osait que chuchoter Couleurs Faveurs supprimées

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Mardi-vendredi, 12.15: CINE-LUNCH
Prolongation - 2e semaine
Grand Prix au Festival de Locarno 1969
CHARLES MORT OU VIF
avec François Simon - Parlé français
« Feuille »: « Un très beau film d'Alain Tanner. » (Places: Fr. 4.-, 5.-, 6.-)
Faveurs suspendues à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.00, 20.30 18 ans
L'AMOUR A CHEVAL LA MATRIARCA
Catherine Spaak, Jean-Louis Trintignant
Le film qui trouble toutes les femmes et séduit tous les hommes

Colisée Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 18 ans
Première - 8e semaine
Palme d'or du Festival de Cannes 69 !
IF...
de Lindsay Anderson, avec Malcolm McDowell, Christine Noonan
Version franç. - Couleurs - Fav. suppr.
Ce film passe en vers. orig. anglaise au LIDO

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Un « suspense » extraordinaire, les services secrets en action... le téléphone roupe a sonné !
L'HOMME LE PLUS DANGEREUX DU MONDE
Gregory Peck, Anne Heywood
Parlé franç. - Panavision - Couleurs

Lido Tél. 23 21 44

En franc.: 14.00, 20.15, 22.15 16 ans
En angl.: 16.15, 18.15, sous-titré
Première
Sidney Poitier, l'inoubliable interprète de « Dans la Chaleur de la Nuit », et Joanna Shimkus dans
L'HOMME PERDU (THE LOST MAN)
réalisé par Robert Alan Arthur
Musique de Quincy Jones - Couleurs

Métropole Tél. 23 62 22

14.30 17.00 20.30 12 ans
Niven, Belmonto, Bourvil, Wallach et Sylvia Monti dans
LE CERVEAU
Un film de Gérard Oury
Venez rire avec eux !
Eastmancolor - Franscope

Palace Tél. 22 13 30

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
Première
Le nouveau film d'éducation sexuelle, réalisé par Oswald Kolle
TA FEMME... CETTE INCONNUE !
(LE MIRACLE DE L'AMOUR)
Où l'on montre ce que hier encore on n'osait que chuchoter - Couleurs Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 20.15 préc. 16 ans
Parlé français - Technicolor
Une des œuvres les plus importantes de notre temps !
Elisabeth Taylor, J. Dean, R. Hudson
GÉANT
Le chef-d'œuvre de George Stevens, d'après Edna Ferber
Quelques jours seulement

Corso-Renens Tél. 34 00 55

CINÉ-CLUB

Offres d'emploi



Une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir le poste de

DIRECTEUR

du Service du contrôle financier

Les candidats doivent:

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- être de nationalité suisse;
- être titulaires d'une licence en sciences commerciales ou d'un diplôme HEC, ou d'un diplôme fédéral de comptable ou d'expert-comptable;
- justifier d'une pratique suffisante du contrôle fiduciaire;
- être capables de diriger un service important.

Ce poste est prévu « hors classe » de l'échelle des traitements.

Tous renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à l'Office du personnel, rue de l'Hôtel-de-Ville 5.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule ad hoc et d'une photographie, doivent être adressées au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « directeur », jusqu'au 15 décembre 1969.

Le secrétaire général du Conseil administratif: R. MÉROZ

«APOLLO 12»: TROISIÈME JOURNÉE DE VOL

L'équipage d'Apollo-12 en est à sa troisième journée dans le cosmos, après son lancement à Cap Kennedy, vendredi dernier, à 17 h. 22.

Tout va bien à bord, tandis que Charles Conrad, commandant de la mission, Richard Gordon, pilote de la cabine principale, et Alan Bean, qui pilotera le module lunaire pour débarquer sur la lune de bonne heure mercredi prochain, sur l'océan des Tempêtes, viennent de sortir d'un long repos de 10 h.

Le contrôle au sol, situé à Houston, les a réveillés dimanche à 23 h. 22, pour leur permettre de prendre leur petit déjeuner.

Les activités à bord seront peu nombreuses en cette troisième journée dans l'espace. L'équipage en profitera pour conserver ses forces pour la période extrêmement active qui commencera après que l'engin sera mis en orbite lunaire lundi soir. C'est le surlendemain que Conrad et Bean commenceront à faire un séjour de 32 h. sur l'astre.

A 2 h. 22, heure suisse, Apollo-12 se trouvait à 311 000 km. de la terre et sa vitesse était alors de 2930 km/h.

La distance en ligne droite de la terre à la lune, en cette période de

l'année, est de quelque 370 150 km.

Le vaisseau spatial poursuit, en effet, sa route vers la lune en suivant une trajectoire dite «hybride», plus longue que celle de «libre retour», mais qui aboutit à une orbite lunaire plus basse.

Au cours des vols précédents en direction de l'astre, la cabine empruntait une trajectoire dite de «libre retour» par mesure de sécurité. C'est-à-dire que si le moteur du module de service ne mettait pas la cabine sur orbite lunaire, elle serait repoussée par la gravité lunaire et se dirigerait vers la terre sans l'aide de la fusée du module de service.

En trajectoire «hybride», le vaisseau spatial est tributaire de son moteur.

Si le moteur du module de commandement ne fonctionnait pas, la cabine contournerait la lune, puis reviendrait vers la terre, mais elle la «raterait» de plus de 90 000 km., et se perdrait dans l'espace.

Mais le danger est infinitésimal, car même si le réacteur principal ne fonctionnait pas sur orbite lunaire, Apollo-12 pourrait regagner la terre en mettant à feu le moteur de descente du module lunaire «Intrepid».

HELSINKI, OU UN CERTAIN DÉSABUSEMENT

C'est dans l'ancienne résidence du gouverneur général de Russie que s'ouvriront, cet après-midi, à 13 h. 30 (12 h. 30, heure suisse) les conversations préliminaires américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques. On dit que cette séance pourrait ne durer qu'une demi-heure — avant que les délégations se retranchent dans le secret de leurs ambassades respectives où elles se recevront tour à tour. On ne peut exclure également qu'elles décident de se retrouver dans leurs résidences, à l'insu des

journalistes, pour des entretiens ultra-privés.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ne vont pas désarmer à Helsinki, ni éventuellement à Vienne, mais tenter de préserver à meilleur compte «l'équilibre de la terreur», «garant» de la paix du monde. Cette réflexion désabusée pour qualifier la plus importante négociation de l'ère atomique traduit une réalité, et pour bon nombre de spécialistes du désarmement, le résultat est en pratique le même.

SITUATION TENDUE AU JAPON

M. Eisaku Sato, premier ministre japonais, a quitté Tokyo lundi matin par avion pour Washington où il doit avoir d'importants entretiens avec le président Nixon.

L'avion de M. Sato a réussi à décoller à l'heure prévue grâce à l'important dispositif de sécurité placé autour de l'aéroport à la suite des menaces des étudiants de gauche qui s'étaient promis d'empêcher son départ.

En effet, l'opposition était prête à tout pour empêcher ce voyage, qu'elle interprète comme devant amener un renforcement du Pacte de défense américano-japonais.

Dès vendredi dernier, de violentes manifestations ont commencé dans tout le pays, et se poursuivent presque sans discontinuer. Les étudiants d'extrême-gauche ne craignent pas — un de leurs leaders l'affirmait récem-

ment — de laisser des morts dans l'affaire. On compte jusqu'à présent près de 400 blessés et environ 1800 arrestations.

D'autre part, les 44 universités de Tokyo sont fermées depuis le 15 novembre, et des patrouilles de police en tenue de combat parcourent la ville. Des grillages, voire des barbelés, ont été posés autour des ambassades, des sièges des journaux et des bases militaires américaines. 70 000 policiers au total sont mobilisés, dont 25 000 pour la capitale. La police compte qu'elle aura à affronter 20 000 étudiants à Tokyo et 47 000 dans le reste du pays. 140 000 syndicalistes, socialistes, pacifistes et membres d'organisations féminines se préparent également à manifester. Enfin, 4 millions de syndiqués ont décidé de lancer une grève.

Moratoire contre la guerre du Vietnam

Manifestations aux quatre coins de l'Occident

Des manifestations contre la guerre au Vietnam se sont déroulées samedi dans de nombreuses capitales du monde, tandis que les Etats-Unis vivaient la troisième journée du «second moratoire contre la guerre».

La plupart de ces manifestations se sont déroulées dans le calme, sauf en Allemagne de l'Ouest où se sont produits de violents heurts et où des dégâts matériels importants ont été signalés.

C'est à Francfort que les incidents les plus sérieux ont eu lieu. Des manifestations ont interrompu la circulation durant plusieurs heures dans le centre de la ville, des groupes de jeunes gens ont lancé des pierres contre les fenêtres du Palais de justice et de la Maison d'arrêts. Des bagarres ont opposé manifestants et forces de l'ordre. La police a appréhendé une vingtaine de personnes. Des incidents se sont également produits à Munich, à Flensburg et à Münster.

En revanche, les manifestations qui se sont déroulées dans les principales villes d'Italie n'ont donné lieu à aucun incident. La police italienne, en effet, s'est contentée de disperser les contre-manifestations organisées par les mouvements de droite, afin d'empêcher leurs participants de troubler les défilés des pacifistes.

Le calme et l'ordre ont également régné au cours des manifestations qui ont eu lieu au Canada, notamment à Ottawa et à Toronto.

Des manifestations sans incident se sont déroulées également à Londres et à Berlin.

En France, des défilés et des meetings contre la guerre au Vietnam ont été organisés dans l'ensemble du pays, ne donnant lieu, la plupart du temps, à aucun incident, comme à Lyon, à Marseille, à Saint-Nazaire, à Grenoble, à Limoges ou à Nevers. A Bordeaux et à Metz, la police est intervenue et a dispersé les cortèges par quelques charges, interpellant six manifestants à Bordeaux. Enfin, à Poitiers, des heurts se sont produits entre manifestants et membres d'un mouvement de droite, faisant trois blessés légers.

C'est à Paris que les manifestations contre la guerre au Vietnam ont pris le plus d'ampleur sur le plan français. Ces manifestations, qui avaient été interdites par le Ministère de l'intérieur, ont réuni, selon un communiqué de ce ministère, environ 11 500 participants. 2651 personnes ont été arrêtées, puis remises en liberté, tandis que 19 personnes étaient mises à la disposition du parquet. Il y aurait eu quelques blessés légers.

Unanimité au congrès des socialistes neuchâtelois

C'est au Locle que les délégués de 33 sections du PSN — mais 7 autres étaient absentes! — ont tenu leur congrès d'automne. Ils ont été accueillis par Henri Eisenring, conseiller communal et président local du parti, qui a évoqué avec bonheur l'histoire de cette ville industrielle qui, sous réserve de brèves parenthèses, persiste à se donner une majorité de gauche depuis... 1912. Elle ne s'en porte pas plus mal, au contraire.

TOUR D'HORIZON PRÉSIDENTIEL

Ouvrant le congrès, le président F. Donzé évoque les principaux événements survenus dans la vie du parti depuis ses dernières assises. Les élections cantonales ont vu l'irruption de nouvelles listes d'opposition dans cinq districts sur six; il en est résulté un recul du PSN par rapport à ses résultats records de 1965; toutefois, les indépendants ont partout échoué, ce qui est positif, et le rapport des forces n'a pas été modifié en notre défaveur, ni par rapport aux blocs bourgeois, ni par rapport au POP. L'élection des conseillers aux Etats neuchâtelois par le nouveau Grand Conseil a permis à la majorité — représentant 52% du corps électoral — de s'attribuer une fois de plus 100% de la députation; cependant, pour la première fois dans l'histoire du canton un deuxième tour a été nécessaire, bien que le bloc bourgeois dispose d'une majorité de 23 sièges — et les débats ont fait apparaître un malaise réel. L'initiative pour l'élection des conseillers aux Etats par le peuple, selon le système de la représentation proportionnelle, a été lancée par le PSN; elle a d'ores et déjà abouti et les listes seront prochainement déposées en chancellerie. Notre section cantonale a préparé avec soin le congrès de Berne du Parti socialiste suisse; après mûre réflexion, tous ses délégués ont soutenu les propositions du Comité central au sujet des initiatives socialistes; il s'agira, dès la semaine prochaine, de recueillir des signatures en grand nombre à l'appui de ces initiatives. Enfin, un texte important du parti concernant les problèmes de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse a été élaboré par une commission du PSN (président: R. Felber; rapporteur: Ph. Muller); approuvé par le Comité cantonal, il sera imprimé et largement diffusé. Le président évoque en terminant l'affaire du petit livre rouge, qui a suscité dans nos rangs une réaction unanime, ferme et empreinte d'esprit de responsabilité.

ALLOCATIONS FAMILIALES

F. Bourquin, conseiller d'Etat, rappelle que ce problème a été longuement agité déjà au cours d'années encore récentes; il va l'être à nouveau par le fait d'une initiative populaire. Le rapporteur fait l'historique de l'évolution de la question. Il rappelle que le système actuel, contesté par l'initiative, a été mis en place par les efforts, d'abord, des socialistes. Si l'on pouvait douter, au départ, de son efficacité, les doutes sont aujourd'hui levés puisque l'augmentation des allocations familiales a été de 5% en moyenne jusqu'en 1964, puis de 9 à 10% depuis lors. Gardons-nous de revenir en arrière, dans l'intérêt même des salariés et des pères de famille.

Tous les orateurs, dans la discussion générale, approuvent le rejet de l'initiative populiste. Mais cela, observe M. Rousson (Auvignier), n'implique pas que des améliorations ne doivent pas être envisagées dans la structure des allocations familiales. C. Leuba (Neuchâtel) met l'accent sur l'amélioration des bourses d'études et d'apprentissage, à côté de l'allocation de formation professionnelle. Quant à R. Matthey (La Chaux-de-Fonds), il juge que les enfants d'étrangers domiciliés à l'étranger ne doivent pas recevoir moins que les autres.

FINANCES CANTONALES

R. Schläppy, conseiller d'Etat, aborde ensuite le difficile problème des finances cantonales. Son exposé,

Note de Bonn à Moscou

Une note du Gouvernement fédéral allemand, annonçant qu'il était prêt à engager une négociation avec Moscou en vue de la conclusion d'un traité de non-recours à la force, a été remise samedi soir à M. Firioubine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, par M. Allardt, ambassadeur de la RFA en URSS, apprenant à Moscou de source allemande informée. Dans cette note, Bonn suggère l'endroit où la négociation pourrait se tenir. On croit savoir qu'il s'agit de Moscou.

approfondi mais très technique, ne saurait faire l'objet d'un résumé dans le cadre d'un bref compte rendu. Comme toute l'affaire sera évoquée d'ici peu au Grand Conseil, puis devant le peuple, de nouveau à l'occasion d'une initiative populiste, nous aurons largement l'occasion d'y revenir.

Sur ce chapitre aussi, aucune voix ne se fait entendre en faveur de l'initiative, dont les propositions alléchantes peuvent séduire bien des citoyens mais dont les effets priveraient le canton des ressources indispensables à la poursuite de l'effort social actuellement entrepris; or cet effort place le canton de Neuchâtel, dans la plupart des secteurs clés, en tête ou presque en tête pour l'ensemble de la Suisse. C'est ce que relèvent de nombreux orateurs. J. Hirsch (La Chaux-de-Fonds) propose que les femmes qui exercent une activité lucrative fassent l'objet d'une taxation distincte de celle de leur mari; il est vigoureusement appuyé par Jenny Humbert-Droz et Heidi Deneys (La Chaux-de-Fonds), mais contredit par C. Berger (Neuchâtel). R. Matthey (La Chaux-de-Fonds) s'inquiète de la concurrence fiscale entre communes et demande une intervention du parti.

C'est fait, opine R. Meylan (Neuchâtel), qui rappelle et approuve la motion Ph. Muller et consorts déposée dès la fin de la dernière législature. De l'avis de J. Clerc (Corcelles) et R. Pierrehumbert (Saint-Aubin), la motion ne recouvre pas tout le problème, qui doit être traité une fois à fond. Ch. Castella (Neuchâtel), Jules Humbert-Droz et P. Hirsch (La Chaux-de-Fonds) envisagent que le refus de l'initiative populiste, juste en soi, doit s'accompagner d'une proposition précise du parti pour la lutte contre les effets de la progression à froid; proposition transmise au groupe des députés.

Par 46 voix contre 23, le congrès décide de ne pas entrer en matière, suivant ainsi C. Berger, sur des modifications substantielles au projet de résolution qui traite de ce point. En revanche, à de larges majorités, il procède à quelques aménagements rédactionnels.

ORGANISATION DU PARTI

F. Donzé rappelle qu'il abandonnera la présidence cantonale, après cinq ans d'activité, au prochain con-

grès. Il sera suivi par son vice-président Maléus, par le secrétaire aux verbaux Fürst et par le caissier Frey. Un profond remaniement est donc en vue. C'est l'occasion de revoir au cours de l'hiver les problèmes de l'organisation du parti. Déjà, le congrès prend en considération à cet égard, à une petite majorité, des propositions du district de Boudry.

PROPOSITIONS ET RÉSOLUTION FINALE

Brièvement présentées par J.-P. Ghelfi (Neuchâtel) et Ch. Augsburg (La Chaux-de-Fonds), les deux propositions de sections suivantes sont votées à l'unanimité:

En dehors de contingences électorales, il serait opportun que le Parti socialiste définisse sa position par rapport aux autres partis.

Il s'agirait moins, pour faire œuvre utile et durable, de se fonder sur les éléments passés qui déterminent notre position et notre situation présentes, que de le faire en fonction de perspectives d'avenir et de la réponse socialiste que nous nous proposons de leur apporter. (Neuchâtel.)

Etant donné:

— l'augmentation des mandats socialistes dans les législatifs et les exécutifs communaux qui accroît ainsi les responsabilités du parti,

— l'ensemble des problèmes soulevés par l'évolution démographique, économique et sociale de notre société et ses conséquences au niveau communal et régional,

— le besoin d'une politique socialiste cohérente au niveau des communes en vue de l'application du programme établi pour les élections cantonales de 1969,

la section de La Chaux-de-Fonds invite le Comité cantonal à étudier et à réaliser des séances de travail avec les élus aux exécutifs et législatifs communaux sur les attitudes et les options que doivent faire valoir les élus du parti au sein des communes.

Toutes les modalités d'application de cette proposition sont laissées au soin du Comité cantonal (La Chaux-de-Fonds).

Enfin, à l'unanimité et sans abstention, le congrès vote en conclusion une résolution générale dont nous donnons le texte par ailleurs.

LA RÉSOLUTION FINALE

Lors de son congrès, tenu au Locle le 15 novembre 1969, le Parti socialiste neuchâtelois:

1) constate que les dispositions de la loi sur les allocations familiales, telles qu'elles ont été révisées grâce à son action, ont institué un système permettant au Conseil d'Etat d'augmenter les allocations familiales par simple arrêté — qu'il est d'ailleurs tenu de prendre dès que les conditions légales sont remplies;

constate que ce système s'est révélé efficace puisque les allocations, dans leur ensemble, ont augmenté en moyenne de près de 10% par an durant les cinq premières années d'application du système actuel, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 1965, alors que, durant les vingt ans qui précèdent, soit de 1945 à 1964, cette augmentation n'a été, en moyenne, que de 5% par an (le coût de la vie, lui, a augmenté de 20% environ du 1^{er} janvier 1965 au 1^{er} novembre 1969) — que, d'autre part, l'allocation de formation professionnelle (qui se monte actuellement à 70 fr. par mois) peut être efficacement complétée par les nouvelles dispositions légales en matière de bourses d'études et d'apprentissage;

estime que la remise en question de ce système offrirait aux adversaires du progrès social, agissant sous différents prétextes, l'occasion de replacer l'Etat dans un immobilisme préjudiciable aux intérêts des pères de famille;

2) réaffirme, sur le plan de la politique fiscale, les positions qu'il a définies clairement dans le programme soumis aux électeurs neuchâtelois:

c'est-à-dire la nécessité d'éliminer — sans toutefois vider de son contenu la souveraineté des cantons en matière d'imposition — les effets de la concurrence fiscale

que se livrent les cantons et même les communes par l'harmonisation des législations cantonales et la péréquation intercommunale;

c'est-à-dire la nécessité de corriger, dans la mesure des possibilités financières de l'Etat, la «progression à froid» qui frappe les contribuables soumis à un taux plus élevé d'imposition dès que leur revenu augmente sans pour autant que leur pouvoir d'achat ait progressé;

c'est-à-dire la nécessité d'imposer plus équitablement les revenus des contribuables mariés en évitant de pénaliser le travail de la femme lorsque celle-ci se trouve dans l'obligation de prendre un travail rémunéré;

3) constate avec indignation que l'opuscule intitulé «Défense civile», diffusé et cautionné par les autorités fédérales, tente de mettre au ban de la société ceux qui luttent pour la disparition de la guerre, pour la limitation des armements et pour la paix entre tous les hommes, jetant d'ailleurs la discrédit sur ceux qui, par le travail de l'esprit, s'efforcent de donner une dimension culturelle à notre pays;

protège contre le fait que la diffusion de cet opuscule — qui n'est rien d'autre qu'une manifestation de propagande des milieux les plus réactionnaires de notre pays — ait été financée par les contribuables;

constate que l'opuscule «Défense civile» porte une grave atteinte aux principes fondamentaux de notre démocratie puisqu'il ignore le respect dû aux opinions de chacun;

se réjouit que les citoyens de ce pays aient montré — quelles soient leurs opinions politiques — qu'ils restaient réfractaires à une campagne aussi étrangère à notre esprit de liberté qu'elle est désolante pour le renom de la Suisse.